



Nivigne et Suran

Bulletin municipal N°4

Édition 2020

Edito

La commission communication vous présente le dernier bulletin de cette mandature.

Depuis le 1^{er} septembre, la collectivité doit respecter un minimum de règles de "neutralité" en matière de communication.

La diffusion de ce bulletin se trouve donc liée par ces règles. La collectivité peut bien entendu diffuser des informations à ses administrés ou publier un bilan des réalisations. Toutefois, elle ne peut pas faire de promotion publicitaire.

Dans ce numéro, vous trouverez des informations sur l'année écoulée concernant la vie locale et ses manifestations.

Un bilan sommaire des réalisations de notre commune nouvelle ainsi que la présentation financière en fin de mandat vous sont proposés.

Cette année, le dossier présenté concerne les moulins de notre territoire, en avant-goût d'une présentation plus complète à l'occasion, par exemple, de journées du patrimoine.

Enfin, un grand merci à Sandrine Lecorney, PopcOrn//Design graphique, habitante de Chavannes, qui depuis une dizaine d'années nous accompagne pour la conception et la mise en page de notre bulletin annuel.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

**Nadine Pollet
Pour la commission Communication**

Sommaire

p. 3.....	Le mot du maire
p. 4.....	Informations communales
p. 33.....	Les moulins de la commune
p. 38.....	Vie associative
p. 52.....	Initiatives locales
p. 58.....	Graines de champions
p. 60.....	Vie économique locale
p. 61.....	État civil 2019
p. 62.....	Infos pratiques
p. 63.....	Agenda 2020

Édité par la mairie de Nivigne et Suran, comité consultatif communication : Nadine Pollet, Sonia Dubois, Corinne Bernigaud, Bernard Prin, Michel Rude, Jean-Marc Braemer, Sandrine Lecorney.

Crédits photos : Bernard Prin, Nathalie Vuillot-Masa, Jean-Paul Rochon, Nadine Pollet.

Photos de couverture :

1^{ère} de couverture : moulin de Corcelles

4^e de couverture : moulin de Germagnat

Parution : décembre 2019

Achévé d'imprimer en France

par Ain'Prim Poncet 01960 Péronnas

Imprimerie écoresponsable

Création et mise en page :

PopcOrn // Design graphique

Nivigne et Suran

06 63 90 45 48

popcorn01@orange.fr

Le mot du maire



Gérard Borrel pour Germagnat et Jean-Marc Braemer pour Chavannes se sont appliqués avec succès à écrire l'histoire de notre territoire, de notre commune à travers les siècles.

Ces ouvrages sont d'une grande richesse pour les générations futures.

Nous tous, habitants de Nivigne et Suran, sommes acteurs de notre histoire "contemporaine", collectivement et individuellement, par nos engagements et nos décisions.

Pendant cette mandature, nous avons courageusement fusionné nos deux communes en espérant offrir et optimiser notre offre de services à la population, grâce à des gains financiers issus des mutualisations ou des avantages offerts aux communes nouvelles en matière de dotations.

L'objectif de construire une nouvelle commune en préservant l'identité de nos douze hameaux est néanmoins atteint. Notre poids "politique" dans notre immense inter-communalité se trouve sensiblement conforté.

Il faudra encore beaucoup d'énergie et d'efforts pour harmoniser notre action sur tout le territoire communal et faire émerger des projets structurants et partagés.

Ce sera le challenge du futur mandat.

Pour transformer cet objectif et avec l'ambition de préparer une transition apaisée, je m'engage à proposer un projet concret, autour d'une équipe renouvelée rassemblant des habitant(e)s motivé(e)s et impliqué(e)s.

Je tiens d'ores et déjà à remercier sincèrement les élus, les collaborateurs et les bénévoles pour leur contribution quotidienne pendant cette mandature.

Au nom des élus, j'adresse à toutes et à tous pour cette nouvelle année

mes vœux de bonheur, de réussite, de santé

et vous convie à la cérémonie des vœux

le dimanche 12 janvier 2020 à 11h

à la salle polyvalente de Chavannes.

Bernard Prin
Maire de Nivigne et Suran

Point d'étape depuis la création de notre nouvelle commune

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les élus des deux communes réunies (26 élus au départ, 17 à l'arrivée) ont engagé, réalisé et porté notamment les projets suivants :

- le maintien des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) malgré le retour à la semaine à 4 jours et donc sans l'aide de l'Etat (coût 5000€/an), et plus généralement un intérêt majeur porté à notre école et son environnement associatif, Sou des Ecoles et Cantine scolaire ;
- l'accompagnement de Bourg-Habitat dans la réalisation du quartier du Moulin et de la SEMCODA pour la rénovation de la maison Lili (3 logements + 1 local commercial) ainsi que la transformation de la salle des Remparts en deux logements. La salle de quartier de la Halle a été livrée en remplacement de la salle des Remparts et financée par la commune ;
- la mise en séparatif de l'assainissement sur la partie sud du bourg avec en opération coordonnée la rénovation des conduites

d'eau potable ainsi que la réfection des voiries en enrobé. Après le transfert de ces compétences à la CA3B, une seconde tranche de travaux va démarrer en 2020 à Chavannes (rue des Orchidées, sortie sud et sud-ouest, rue du Petit Suran, rue des Murailles, rue du Chapitre). La réfection des rues en enrobé suivra ces travaux ;

- les toitures des bâtiments communaux de Germagnat (mairie, abri pompe, église, cure) ont été rénovées. Les murs de soutènement de l'église et de la RD ont été réparés ;

- notre défense extérieure contre l'incendie (DECI) est aujourd'hui complète après la mise en place d'une réserve souple à Corcelles, vers Foy, Toulangeon et La Chanaz. Des aires de pompage normalisées sont réparties le long du Suran. Un effort conséquent a été consenti en direction de notre CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré) avec l'achat d'un nouveau camion de secours ;

- la salle polyvalente de Chavannes est désormais rénovée, normalisée et équipée de mobilier performant, d'une vidéo surveillance ;

- le parking de co-voiturage et du transport à la demande est désormais fonctionnel, ainsi que l'abribus dans un espace sécurisé. Tous les abribus ont été sécurisés notamment par la mise en place ou la rénovation de l'éclairage public ;

- les services techniques sont dotés de matériel performant : camion polybenne, tracteur, épaveuse ;

- une offre culturelle avec le suivi et l'accompagnement de notre médiathèque et des animations diverses ;

- les travaux de raccordement du réseau d'eau de Conflans (Syndicat Ain Bresse Revermont) avec le réseau de Germagnat permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable en période d'étiage ;

- des actions ont été engagées pour pérenniser et redynamiser notre camping.

Des projets sont d'ores et déjà engagés :

- Rénovation la salle multi-activités de Germagnat (un cabinet d'architectes est retenu et prépare un avant-projet) ;
- obtention de la maîtrise foncière d'une parcelle au cœur du bourg de Chavannes afin de dynamiser le cœur commercial ;
- obtention également de la maîtrise foncière des bâtiments industriels situés au nord du village ;
- en partenariat avec la SR3A (Syndicat de Rivières Ain Aval et ses Affluents), relancement d'un projet ambitieux sur le site de l'ancien moulin de Lassera (environnemental, touristique et pédagogique) ;
- lutte contre l'enfrichement des "pelouses sèches" de Toulangeon et Germagnat, une AFPA (Association Foncière Pastorale et Agricole) est en construction ;
- réaménagement du bâtiment de la cure à Germagnat en gîte de groupes avec le concours du PET (Plan d'Équipement Territorial) de la CA3B.

Bernard Prin, Maire de Nivigne et Suran

Élections municipales

Au printemps 2020, et plus précisément les 15 et 22 mars, seront renouvelés les conseils municipaux.

1 - Conditions à remplir pour être inscrit sur la liste électorale

A – Avoir la qualité d'électeur

Tous les nationaux français, majeurs, jouissant de leurs droits civiques et politiques ainsi que, sous réserve de réciprocité, tous les citoyens de l'Union Européenne résidant en France. L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis, c'est-à-dire au plus tard la veille du scrutin à minuit.

B – Avoir une attache sur la commune

a) Centre de rattachement du domicile ou de la résidence. Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune. Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

b) La qualité de contribuable : possède cette qualité toute personne qui, l'année de l'inscription, figure pour la deuxième fois au moins, sans interruption, au rôle d'une contribution directe communale (l'impôt sur le revenu n'en fait pas partie).

c) La qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société (artisan, commerçant...) payant ses impôts locaux dans la commune deux années consécutives.

d) Cas particuliers pour les Français établis hors de France, les militaires de carrière, les marinières, les personnes sans domicile stable, les personnes détenues.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Cependant, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour d'un scrutin. C'est-à-dire, pour les élections municipales de 2020, avant le vendredi 7 février.

2 - Composition de la future assemblée délibérante de notre commune

Pendant le mandat suivant l'acte de la fusion, le conseil municipal de la commune nouvelle de Nivigne et Suran sera composé de 19 membres élus. Ce nombre correspond aux communes de la strate supérieure, c'est-à-dire de plus de 1000 habitants.

Ce n'est qu'au prochain mandat, en 2026, que le conseil municipal retrouvera 15 élus pour une commune de moins de 1000 habitants.

3 - Déclaration de candidature

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée.

Dans les deux cas, une déclaration individuelle de candidature doit être déposée en Préfecture (et non envoyée par voie postale).

En cas de recours à un mandataire, pour déposer plusieurs candidatures, celui-ci doit déposer soit des mandats individuels établis par chacun des candidats, soit un mandat collectif signé par l'ensemble des candidats.

4 - Élections

Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants sont élus au "scrutin plurinominal majoritaire". Le scrutin peut se dérouler en deux tours. Des candidats peuvent être élus au premier tour et d'autres au second tour.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Le panachage est autorisé : des noms de candidats peuvent être rayés, et éventuellement remplacés par les noms d'autres candidats.

Au premier tour, l'élection a lieu à la majorité absolue (diviser par deux le nombre de suffrages exprimés puis en retenant toujours le premier nombre entier supérieur).

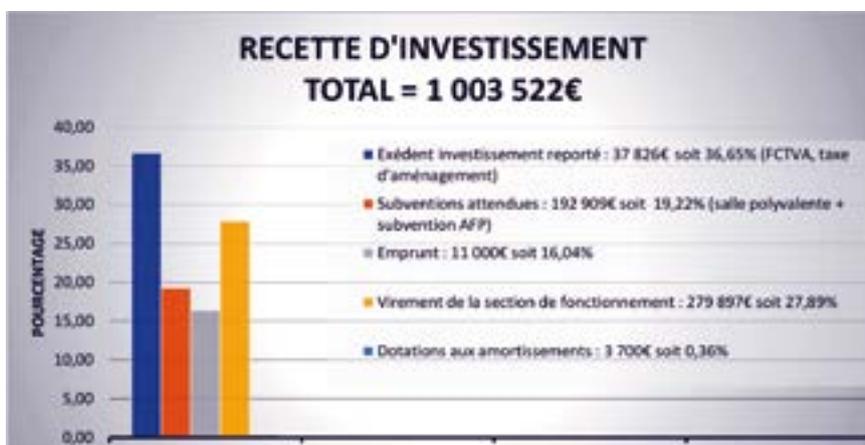
Au deuxième tour, l'élection a lieu à la majorité relative (candidat ayant recueilli le plus de voix). En cas d'égalité, l'élection est acquise au plus âgé.

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. Ce tableau comporte dans l'ordre : le maire, ses adjoints et les conseillers dans l'ordre décroissants du nombre des suffrages obtenus.

Bernard Prin

Informations communales

Budget primitif 2019



Budget primitif : sommes réservées à chaque opération et qui n'ont pas forcément été dépensées, ou dépensées partiellement.

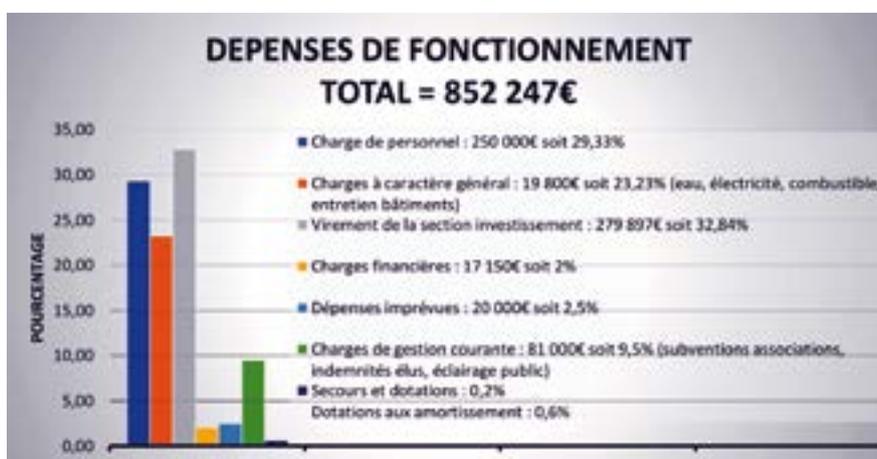
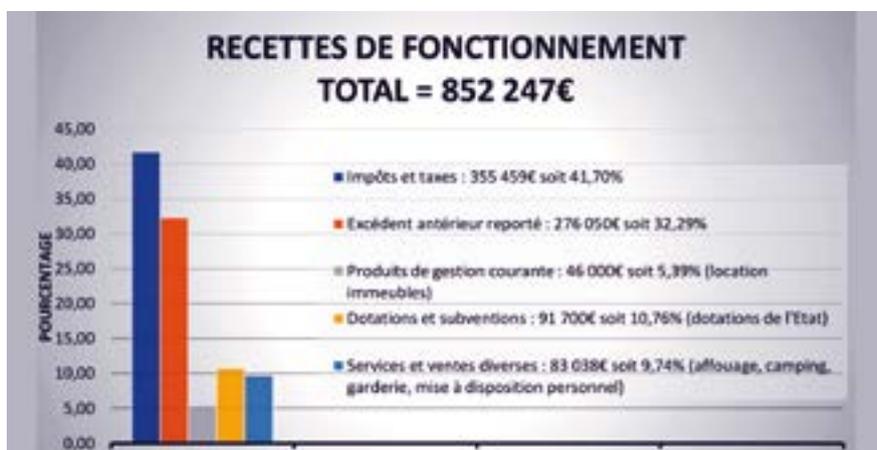
Dépenses d'investissements en chiffres

Budget investissement 2019 : 504 893€ soit 50.39%

- Horloge astronomique : 5 563 €
- Mobilier école : 1 500 €
- Panneaux affichage / illuminations : 8 000 €
- Salle multi-activités Germagnat : 80 000 €
- Epaveuse : 20 000 €
- Extension réseau : 5 000 €
- Salle polyvalente Chavannes : 246 436 € (solde)
- Panneaux entrées village : 5 000 €
- Réserve incendie : 25 000 €
- Plan cimetière pour digitalisation, numérisation : 4 000 €
- AFP (Association Foncière Pastorale) : 16 254 €
- Petit patrimoine : 5 000 € (croix chemin)
- Parking abribus : 30 000 €
- Réserve : 16 889 €
- Camion pompiers : 20 000 €

Subvention d'équipement : 90 000 € soit 8.9% (versée à SEMCODA avec en contrepartie des loyers d'avance pour 130 000 €)

Remboursement d'emprunts : 58 270 € soit 5.8%



Le taux de réalisation de nos investissements budgétés se situe à 70%.

Le budget réservé à la future rénovation de la salle multi-activités de Germagnat ainsi que la réserve pour investissements imprévus représentent 20% du budget d'investissement disponible.

Des économies très sensibles ont été réalisées également sur certaines opérations. Quelques projets sont en cours d'élaboration (AFP, petit patrimoine, panneaux affichage, illuminations...).

L'encours de notre dette au 1^{er} janvier 2020 s'élève, avec l'emprunt pour la rénovation de la salle polyvalente de Chavannes, à 464 628 €, soit 571 €/habitant (à comparer avec la moyenne départementale de 669 €/habitant, et 767 €/habitant pour la région).

Notre capacité d'autofinancement nette qui représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital (c'est-à-dire le reliquat disponible pour investir) s'établit à environ 50 000 € par an.

Pour réaliser nos projets, nous sollicitons des cofinancements auprès de la CA3B, du département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Ainsi, nous venons d'obtenir une aide de 50% soit 15 000 € de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de notre parking et abribus du centre bourg.

Bernard Prin

Eau potable et assainissement

Des travaux importants ont été réalisés cette année sur notre commune par le nouveau Syndicat des eaux Bresse, Suran, Revermont.

Le changement des conduites dans le centre village de Chavannes est désormais achevé (rue du Petit Suran, rue des Murailles, rue du Chapitre, rue du Pont Levis).

Dans ce secteur, nous attendons les travaux de mise en séparatif des eaux usées (désormais compétences de CA3B), travaux promis pour 2020, à la suite desquels la rénovation des chaussées en enrobé interviendra.

Enfin, les travaux de raccordement pour acheminer l'eau de Conflans à Germagnat se sont déroulés cet été pendant trois mois.

Le raccordement depuis Cuvergnat est effectif depuis début octobre, et pourra suppléer la source de la Sablière en périodes de manque d'eau en attendant le renforcement de la conduite reliant Corveissiat à Curvergnat. Ces travaux de renforcement sont programmés pour 2020.

Après ces travaux qui sécurisent définitivement l'approvisionnement en eau de la commune historique de Germagnat, le captage de la Sablière permettra d'alimenter une nouvelle fontaine à La Chanaz.

Jean-Paul Rochon

Voirie

Pour 2020, des travaux de réfection sont projetés sur le chemin de Ceillat/Rosy à partir du chemin des Bieux (Montée de Linsart) jusqu'à l'accès du stand de tir.

Les déformations de la chaussée provoquées par des racines d'arbres route de Foy ou vers le tilleul à Dhuyts seront traitées.

Jean-Paul Rochon



Pelouses sèches de Toulangeon

Pour lutter contre la progression des friches, contre le morcellement et maintenir les pelouses sèches en bon état, la création d'une Association Foncière Pastorale est en bonne voie. Le parcours est long mais les signaux sont au vert (103 propriétaires favorables représentant 97% des propriétaires et 94% de la surface 122 ha). Notons que la commune a la maîtrise foncière de 65 ha, soit 58% de la surface favorable. Après une étude et un diagnostic, la seconde phase de constitution de l'AFP va pouvoir commencer (arrêté préfectoral de projet de création, enquête publique, AG constitutives... à suivre).



Suite à la réunion élargie du 18 octobre 2019, des agriculteurs du territoire, des porteurs de projets intéressés se manifestent et proposeront leur candidature à l'AFP.



Françoise Ravichon

BRÈVE

La commune a sollicité l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour l'acquisition de la parcelle située au cœur du village, en face des commerces.

Après l'accord du propriétaire, l'EPFL de l'Ain se substitue à la collectivité pour l'acquisition du bien.

À la fin du portage foncier (4, 8 ou 12 ans par exemple), l'EPFL rétrocède le bien à la commune.

Ce temps de portage permet aux élus d'affiner leur projet et d'en préparer le financement.

BRÈVE

Le programme "Haissor" au sein du quartier du Moulin est remis en cause. Depuis la livraison du quartier en avril 2018, seuls deux logements réservés aux personnes âgées sont occupés.

En accord avec le département, Bourg-Habitat, l'ADMR et notre commune, la convention tripartite qui lie les différents acteurs sera dénoncée.

L'ADMR ne peut dans ces conditions assurer les animations, l'entretien des parties communes et un service gérontologique.

Bourg-Habitat voit l'équilibre financier de l'opération se détériorer.

Les appartements, construits et adaptés, seront tous mis en location, et priorités pour les habitants âgés de Chavannes qui seraient candidats.

Les lots libres ont été cédés à un promoteur immobilier qui en assurera la commercialisation.

Travaux et aménagements

Les travaux de la réfection de notre salle polyvalente ont nécessité dès fin 2017 d'adapter la desserte du village en matière de transport scolaire. L'arrêt de bus a été déplacé au centre du village, à proximité du parking de l'école, avec des modifications sur les correspondances réalisées le soir entre la ligne 148 et le transport scolaire collège au niveau du Clapay.

Cette modification a donné satisfaction et après plus d'un an d'expérimentation, les points d'arrêts de car sont pérennisés.

La commune a donc décidé de conforter et de sécuriser l'arrêt centre du village avec la construction d'un abribus.

Coût des travaux :

- abribus réalisé par l'entreprise Brevet Père et Fils : 11 707.58 € TTC

- toiture réalisée par l'entreprise Loisy Charpente : 4 231.94 €

- parking et accès local technique réalisés par l'entreprise LTPTA (Léobal Travaux Publics Travaux Agricoles) : 15 981.98 €.

Un dossier de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été obtenu pour un montant de 15 160 €, soit 50% du montant HT des travaux.

En matière de sécurité, nous avons engagé des travaux avec le syndicat d'électricité pour l'éclairage public des tous les arrêts de bus.

Ainsi, les arrêts de Corcelles et Chauvissiat le Grand ont vu leur sécurité renforcée.

Michel Rude



Vidéo surveillance

Afin de prévenir les incivilités ou autres actes de malveillance, les abords de notre salle polyvalente ont été équipés de caméras de vidéoprotection.

Ces caméras ne sont pas visionnées en direct. En revanche, les enregistrements peuvent être transmis aux forces de l'ordre lors d'une enquête (30 jours de stockage).

Le parking, les accès du camping, l'aire de jeux, les abords de la salle polyvalente jusqu'au terrain de pétanque ainsi que l'aire de vidange des camping-cars sont concernés.

Ce dispositif se veut dissuasif.

L'installation est opérationnelle depuis début juillet 2019 pour une location qui s'élève à environ 90 € mois TTC (contrat de 5 ans). Notre assurance nous accompagne par une ristourne de 10% sur la globalité de nos contrats soit 750 €/an. L'investissement à notre charge s'élève donc à 330 €/an.

L'enrochement à proximité de l'aire de vidange camping-cars complète ce dispositif en limitant le stationnement. Coût : 1 536 € TTC.

BRÈVE

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, cet automne, nous avons découvert plusieurs nids de frelons asiatiques sur notre commune.

Cette espèce exotique est classée "envahissante" et "nuisible", en particulier pour les abeilles domestiques.

Ce frelon, introduit des pays d'Asie comme son nom l'indique, ne manifeste pas d'agressivité particulière envers l'homme. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille à l'exception des personnes allergiques.

Le frelon asiatique est classé "danger sanitaire de 2^e catégorie" pour l'abeille.

Les nids ont été signalés et seront détruits par des équipes spécialisées du GDS (Groupement Défense Sanitaire). La hauteur de ces nids dans les arbres (30m) complique l'intervention.

Merci de signaler à la mairie l'éventuelle présence d'autres nids.



La forêt en danger



Chalarose du frêne, chenilles processionnaires, pyrale du buis, bostryche, que de noms barbares pour qualifier les champignons et insectes qui détruisent depuis quelques années la végétation de nos forêts.

On a tous en mémoire ces nuées de papillons et leurs chenilles qui, l'été, détruisent l'ensemble des buis de notre territoire.

Aujourd'hui, un nouveau fléau s'abat sur nos arbres, en particulier les épicéas : les scolytes, petits insectes xylophages attirés par les épicéas stressés.

En effet, depuis quelques années, la baisse importante de précipitations, des saisons moins marquées, des hivers doux, des étés chauds et secs, des coups de vent de plus en plus fréquents et très violents, fragilisent les arbres qui deviennent des terrains propices pour des attaques de scolytes.

Le mode opératoire des scolytes est le suivant :

- dans une première phase, les insectes pondent sous l'écorce des épicéas,

- puis dans une seconde phase, les larves se nourrissent de leur sève en créant des galeries. Celles-ci coupent la circulation de la sève et entraînent la mort rapide de l'arbre.

Une des conséquences de ce fléau est économique. En effet, les épicéas en âge d'être récoltés perdent de la valeur commerciale.

Un arbre sec suite à une attaque de scolyte se vendra bien moins cher et pour une utilisation de seconde catégorie (palettes, liteaux, plaquettes pour le chauffage) dans le meilleur des cas.

Ce phénomène est général en France et en particulier sur le massif du Jura. Il entraîne une grande quantité de bois disponible qui fait craindre à la filière bois une chute des cours.

En ce qui concerne notre commune, les épicéas du "bois de Chavannes", touchés à plus de 90%, ont été coupés. Pour ceux du "bois du Clapay", 20% étaient déjà secs, mais une centaine restait de bonne qualité. D'autres zones devront être traitées sur le domaine public et privé.

La seule défense contre ce phénomène est l'abatage systématique des épicéas secs.

Dans les années à venir faut-il s'attendre à d'autres événements de ce genre ? La mondialisation, la pollution, le réchauffement climatique sont-ils les causes de ce problème ? Quelles armes pour lutter contre des insectes qui résistent aux traitements conventionnels ? Beaucoup de questions sans réponses qui ne présagent pas un avenir réjouissant...

Olivier Bernard-Philibert



BRÈVE

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Le Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) est l'organisme public qui a pour mission le développement en forêt privée.

Le CRPF met en œuvre au travers de 3 axes de travail les missions inscrites dans son contrat d'objectifs et de performance avec l'État :

- améliorer la gestion durable en forêt privée ;
- préserver, innover, transmettre ;
- s'adapter, communiquer.

Pour y parvenir, il oriente la gestion des forêts privées (promotion des documents de gestion durable), conseille, forme et regroupe les propriétaires privés pour mobiliser les bois.

Les technicien(nes) forestier(e)s du CRPF sont présent(e)s sur tout le territoire régional, n'hésitez pas à les contacter pour des conseils gratuits sur vos forêts :

Maxime SEELIG au 07 62 67 42 85
ou sur le site internet auvergnerhonealpes.cnpf.fr



Fonds de replantation de la plaine : aide pour la replantation en forêt

La forêt de l'Ain occupe plus de 35% et occupe un secteur économique non négligeable du territoire du département de l'Ain.

Votre communauté de communes propose une aide aux propriétaires forestiers publics ou privés pour l'amélioration des peuplements à travers différentes actions :

- plantation en plein ou en complément,
- dégagement et dépressage,
- entretiens des plantations.

Elle se réalise sur une surface minimum de 0,5 ha jusqu'à 4 ha par propriétaire et par an, en respectant la réglementation en vigueur et en s'engageant dans une gestion durable.

Vous pouvez prendre contact avec un professionnel de la forêt : CRPF, technicien ASLGF, expert forestier, COFORET ou l'ONF pour les forêts publiques. Pour toute demande d'aide, un professionnel devra faire une visite avant coupes ou travaux.

**Pour avoir toutes des informations
complémentaires et une visite terrain,**

vous pouvez contacter :

- Maxime SEELIG - CRPF :

Tél. 07 62 67 42 85

- Jean-Baptiste Menendez :

Tél. 06 43 63 78 08

Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)

La fin de cette année 2019 arrive à grands pas ainsi que son bilan. Concernant les interventions, celles-ci devraient être sensiblement proches de 2018 avec une quarantaine de sorties.

À ce jour, nous avons effectué 28 interventions, dont le plus grand nombre concerne le secours à personne.

À ce temps passé en intervention, il faut rajouter le temps des manœuvres mensuelles. Elles permettent le maintien des compétences de chacun et ont été programmées sur l'ensemble de la commune nouvelle afin d'aller à la rencontre des habitants et d'augmenter la connaissance des différents lieux. Nous avons également les temps de recyclage au sein des centres de secours (notamment celui de Corveissiat). Cela a pour but d'intégrer les dernières préconisations lors des secours à personnes, en perpétuelle évolution.

Nous participons également aux

différentes cérémonies communales.

Tout cela remplit bien nos agendas en plus de notre vie professionnelle et personnelle, mais c'est aussi cela le volontariat, si important de nos jours.

Cette année 2019 s'achève avec la clôture d'un dossier important pour le corps des sapeurs pompiers de Nivigne et Suran, pour la commune ainsi que pour sa population. Il nous fallait remplacer un matériel devenu vieillissant et ne pouvant répondre à sa fonction. Nous parlons de notre véhicule. Les recherches ont débuté depuis plusieurs mois afin de trouver le véhicule pouvant répondre à l'ensemble de nos besoins.

Un premier camion a été acquis par la commune pour un montant de 3 500 €. Il provenait de Haute Loire, et correspondait à nos attentes. Nous avons établi un cahier des charges afin de faire les aménagements néces-

saires pour le rendre opérationnel. Malheureusement pour nous, les sociétés qui ont été consultées pour l'élaboration des devis n'ont pu répondre favorablement, en raison de nos impératifs de date. Face à cela, les recherches ont dû reprendre.

Un second véhicule a été trouvé dans la commune de Brinckheim (Haut Rhin). Ce véhicule, pouvant accueillir 6 personnes à son bord et ne nécessitant pas d'aménagement, est opérationnel immédiatement. Son équipement nous permet d'effectuer des interventions diverses, comme lors d'un incendie, avec une capacité de stockage en eau de 600 litres, une lance à dévidoir tournant ainsi qu'une pompe sur prise de force d'un débit de 60 m³/h. Il répond également au besoin pour le secours à personne. Ce véhicule affichait un montant à l'achat de 13 900 €.

Le seul point noir apparaissant sur ce camion, et pas des moindres, est qu'à la vue de son équipement, il nécessite le permis poids lourd. Cela était bloquant pour nous car peu de personnes le possèdent.

Après diverses discussions entre le maire et le chef de corps de Brinckheim, une proposition nous a été faite : il a été consenti un geste commercial ramenant le véhicule à 11 000 €. La différence (2 900 €) sera réinvestie par la commune de Nivigne et Suran pour l'envoi régulier de pompiers sur les années à venir pour le passage du permis poids lourd C1, permis pour véhicule ayant un poids n'excédant pas 7,5 T.

Concernant ce permis, son coût est d'environ 1 200 € et sera fi-



nancé par tiers entre la commune de Nivigne et Suran, l'amicale des sapeurs-pompiers de Nivigne et Suran et le pompier. Une convention entre les diverses parties encadrera chaque financement.

Pour l'heure, le corps des pompiers de Nivigne et Suran possède déjà 2 éléments ayant un permis poids lourd.

Ce nouveau véhicule est opérationnel sur notre commune depuis fin novembre. Il sera également visible pour la population lors des vœux de la municipalité.



Concernant les 2 camions présents sur la commune :

- le camion venant de Haute Loire a été racheté par un CPI de Côte d'Or pour la somme de 4 000 € ;
- l'ancien camion du CPI de Nivigne et Suran a été repris par un garagiste pour la somme de 400 €.

Ce fut le dossier le plus important de cette année 2019 et nous sommes heureux d'être arrivés à son terme, car il est au combien essentiel de posséder un véhicule au sein d'un Centre de Première Intervention comme le nôtre. Cela reste l'organe principal pour réaliser l'ensemble des interventions sur notre commune, et ainsi répondre aux attentes en terme de sécurité à la population de notre commune.

Un second dossier est en cours et sera fait fin 2019 / début 2020. Il s'agit de l'identification de l'ensemble des 51 points d'eau de la commune. Cela comprend les poteaux incendie, les réserves naturelles ainsi que les citernes souples. Cette identification est nécessaire pour que les pompiers

extérieurs à la commune puissent intervenir en cas de sinistre sur la commune. **Il est important de ne pas déplacer ou enlever ces panneaux.**

Coté recrutement, 2 personnes sont intéressées pour rejoindre notre équipe au sein du CPINI. Les dossiers sont en cours d'élaboration et nous devrions les compter dans notre effectif courant 2020.

Sur ce début d'année 2020, nous aurons à cœur de vous accueillir pour une **journée portes ouvertes** de la caserne. Nous vous convions le **dimanche 16 février** pour une sensibilisation aux gestes de premiers secours ainsi qu'une manœuvre incendie. Nous vous espérons nombreuses et nombreux autour de nous. Nous clôturerons cette matinée par un moment de convivialité où vous pourrez questionner vos sapeurs et, pourquoi pas, rejoindre l'aventure de la caserne.

Pour terminer, je ne pourrais pas clore ces quelques lignes sans remercier tous les acteurs, à savoir :

- mes collègues pour leur engagement et dévouement au quotidien au sein de la compagnie, ainsi que leur pugnacité dans le suivi des lourds dossiers de cette année passée ;

- notre amicale des pompiers pour les participations financières (péages, carburant, repas) lors de nos différents déplacements effectués pour la recherche de véhicule, ainsi que pour le permis C 1 ;

- enfin, l'ensemble de nos élus de la commune de Nivigne et Suran pour leur entière confiance, concernant l'achat et la vente des différents véhicules ainsi que leur financement futur des formations de vos pompiers.

Pour finir, et au nom de toute la Compagnie des Sapeurs-Pompiers du CPINI de Nivigne et Suran, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Adjudant-Chef David Bonnier
Chef de Corps

Le Petit Suran à Chavannes-sur-Suran (Nivigne-et-Suran)



Ancien canal desservant le village de Chavannes, le petit Suran est aujourd'hui devenu un cours d'eau, tant par la richesse de sa biodiversité que par la présence d'eau en permanence... Plus que le Suran d'ailleurs. Ce bief est une déviation de plus de 2 km prise sur le Suran depuis le seuil En Curnil et se rejetant en amont du pont de Marcou.

Autrefois, le petit Suran servait pour la meunerie, puisque deux moulins (encore existants) utilisaient la force motrice de l'eau pour activer leur appareillage. Il est probable qu'à l'époque de la place forte de Chavannes (Moyen-Âge?), le petit Suran protégeait le village en procurant l'eau des douves ou l'assainissait en permettant l'évacuation des eaux usées. Des traces d'usages plus récents persistent encore dans le paysage, comme le lavoir à l'arrière de la salle des fêtes.

Aujourd'hui, le petit Suran est, administrativement, devenu une rivière. Il abrite une flore et une faune adaptée, comme le castor ou le cincle plongeur, qui, si vous êtes discret, vous laisseront les observer.

Désormais, tout aménagement est encadré par le code de l'environnement et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est difficile de rendre compte ici de toutes les directives, arrêtés et textes concernant l'entretien et la sauvegarde des rivières. Nous vous invitons à prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires de l'Ain ou le SR3A pour tous vos projets, comme la gestion des boisements de berges ou des atterrissements. Chacun pourra accompagner individuellement ou collectivement des propriétaires désireux d'assurer leurs devoirs d'entretien.

Le petit Suran n'est donc plus considéré comme un canal avec fonctionnalité économique majeure et indispensable (meunerie, minoterie...), mais comme un cours d'eau à protéger. C'est en tous les cas son statut du point de vue de la DDT et de la police de l'eau.

À ce titre, le curage du canal consistant à ôter sable et autres atterrissements de son lit n'est plus souhaitable au titre environnemental, quand il s'agit de protéger un écosystème très riche.

Pour la protection contre les inondations, les interventions dans le lit du petit Suran (comme pour l'ensemble des cours d'eau) sont très encadrées.

En son temps, le canal "d'Amené" du petit Suran était étroitement lié à l'activité du moulin, et son entretien (curage notamment) relevait de la responsabilité du meunier depuis le camping jusqu'au canal de déversoir (à l'aval du moulin).

Alexandre Lafleur

BRÈVE

SMISA

Les locaux situés à proximité de la salle des fêtes occupés par le SMISA (Syndicat du Suran) seront disponibles à partir du 30 janvier 2020. Composés d'une salle de réunion au rez de chaussée et de 3 bureaux à l'étage, ces locaux sont désormais libres à la location.

Objectif zéro phyto

Notre commune est engagée dans la charte "objectif zéro pesticides". Pour réaliser cet objectif, un plan de désherbage communal (PDC) a été élaboré afin de cartographier l'ensemble des espaces entretenus par les services techniques.

Cette cartographie permet de "prioriser" les objectifs d'entretien. Cette étape aboutit à la distinction de zones où le désherbage est nécessaire pour des raisons sécuritaires, sanitaires, culturelles et esthétiques.

Suite à cet état des lieux en 2019, les pesticides ont été supprimés

sur l'ensemble du territoire communal (exception des deux cimetières dans un premier temps).

Cette suppression des désherbants, essentiellement dans tous les espaces publics, a nécessité une adaptation de nos pratiques.

Cette année, pour répondre à cette obligation, nous avons renforcé le pôle technique de juin à septembre par l'emploi d'un agent intérimaire, 35 h/semaine. Alexis Audergon a réalisé un travail remarquable. Le résultat a d'ailleurs été remarqué et apprécié par les habitants.

Mais ce service rendu a un coût non négligeable de l'ordre de 12 000 €.

A terme, nous devons également faire évoluer les mentalités pour que le regard sur l'entretien des espaces publics soit plus circonstancié.

Un village n'est pas "sale" parce que quelques herbes folles pointent. Et chacun pourra intervenir aux abords de son habitation pour soulager la facture collective...

Sonia Dubois



BRÈVE

TOUR DE FRANCE

Le Tour de France passera dans notre commune le **vendredi 17 juillet 2020**. Pour cette étape Bourg-en-Bresse /Champagnole, les coureurs, suiveurs et les caravanes publicitaires **arriveront par Dhuis jusqu'à Marcou pour traverser notre commune du sud au nord par Chavannes jusqu'à la limite avec le Jura.**



Un arrêté préfectoral interdira tout stationnement et circulation sur les routes départementales empruntées par la grande boucle (RD936 puis RD42...) de 10h45 à 14h15.

Cette manifestation sportive représente le troisième événement sportif le plus médiatisé au monde.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous accueillerons tous ces champions.

Le chemin de "Comté"



Carrefour Marcou

Vers Chavannes

Le chemin de "Comté", au sud de notre commune, fait office de frontière avec la commune de Simandre sur Suran sur 500 m environ à partir de la RD42.

Ce chemin était la voie de communication privilégiée qui reliait le hameau de Dhuis à la vallée et donnait accès à la rivière (voir extrait carte) bien avant la construction de la route départementale 936.

-  Frontière avec Simandre
-  Chemin de Comté
-  Chêne remarquable
-  Vestiges du pont traversant le Suran





Les vestiges des pontons vers la prairie (un peu en amont de la ferme de Lagneloup) créditent l'existence d'un pont ou d'une passerelle probablement en bois dans la continuité du chemin de Comté.



Si vous empruntez ce chemin (un peu avant le carrefour de Marcou) en direction de Dhuis, vous trouverez en bordure un majestueux chêne remarquable de par sa taille (4 m de circonférence) et son âge.

Catherine Médina

Camping

Le camping a été ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre. La régie était assurée par Brigitte Dauvergne.

Pour cette saison, nous enregistrons 896 nuitées.

L'entretien des espaces verts a été effectué en partie par les détenus en semi-liberté, puis Alexis, notre intérimaire, a pris le relais, ainsi que les différents travaux réalisés par Michel, notre agent technique.

À noter cette année, une baisse de fréquentation, surtout au moment de la canicule.

Les dépenses de fonctionnement (eau, électricité, petite réparation, entretien des locaux...) et les charges de personnel s'élèvent à 7 138 €.

Les recettes cette année s'élèvent à 5 159 €. Nous enregistrons un déficit de 1 979 €.

Les campeurs profitant des infrastructures apprécient le cadre, la tranquillité, l'accueil, l'environnement, notre commune.

Notre aire de vidange pour les camping-cars est très utilisée et appréciée.



Nadine Pollet

La Pérouse : commémoration du 8 juin 1944

Monsieur Taran, propriétaire du château de la Pérouse, a organisé le 8 juin 2019 un évènement commémoratif pour célébrer le 75^e anniversaire de la libération de notre territoire.

Cette cérémonie émouvante a permis de rassembler deux anciens maquisards (94 et 96 ans), la présidente de l'association de la Résistance et du Maquis de l'Ain et Haut-Jura, des élus des communes voisines et du Jura et également des résistants d'autres pays (Tchécoslovaquie de 68, de la dictature militaire du Chili...).

Le château de la Pérouse est un lieu de mémoire incontournable de la Résistance du Revermont, lors de "l'Insurrection" et la Libération (provisoire) de presque tout le département de l'Ain et le Haut Jura le 8 juin 1944.



Du début juin jusqu'à l'arrivée des forces alliées dans la zone à début septembre 1944, la Pérouse était le poste de commandement du maquis du secteur de Treffort (aujourd'hui Val Revermont) et de Chavannes-sur-Suran.

Des raids de sabotage des voies ferrées et de harcèlement des forces d'occupation sont partis presque chaque soirée depuis la Pérouse. Le château était ainsi mitraillé par la Luftwaffe dans une contre-attaque aérienne.



"Pendant plusieurs semaines, des communications, des voies ferrées et des routes ont été coupées dans le département comme partout en France, ralentissant la Wehrmacht Nazie et permettant une avancée rapide des forces alliées après le débarquement du 6 juin en Normandie."

D'après Patrick Taran

Comité Consultatif d'Action Sociale

Le Comité Consultatif d'Action Sociale a été très attentif aux différentes demandes d'aide sociale sur notre commune. Il a traité pour cette année 2019 dix dossiers d'aides financières, et a su répondre présent à diverses autres demandes de la population. Il a organisé également la remise des "bons naissance" et le repas de fin d'année de nos aînés.

Le 25 mai, neuf familles se sont donc réunies à la salle de la Halle afin de partager un moment convivial et de faire plus ample connaissance autour d'un verre. À cette occasion, les "bons naissance" ont été remis à ses nouveaux "petits habitants".

Le 24 novembre, 38 personnes ont répondu présentes à l'invitation de Bernard Prin, maire, et des membres du CCAS pour le traditionnel repas des aînés de notre commune. Un moment de convivialité qui permet de réunir tous les habitants de plus de 70 ans, tout en appréciant cette année le repas préparé par "Les Trois Bouchons" et servi par les bénévoles du CCAS. Les convives pouvaient profiter du répertoire de chansons et de danses de "Pascale et Gilou". Ce repas est un moment privilégié pour prendre le temps de se voir et d'échanger, bien apprécié par tous.

Au moment des fêtes de fin d'année, les membres bénévoles de CCAS ont rendu visite aux personnes en EHPAD afin de leur offrir un colis personnalisé, avec



cette année en prime le calendrier de nos sapeurs-pompiers. Cette année encore, les membres du Comité Consultatif d'Action Sociale ont été très actifs afin de répondre au mieux aux divers sollicitations de nos administrés.

Je tiens à remercier Bernard, Jean Jacques, Nadine, Corinne, Claude, Catherine, Véronique,

Michèle, Chantal, Arlette, Cécile, Anne-Marie, Pierrette pour leur implication au sein du CCAS.

Virginie Meuzy

Pour toutes demandes concernant le CCAS, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 04 74 51 70 52.

Commission Culture, Tourisme et Patrimoine

La Voie des Colporteurs

Deux ans après la première édition, la commune de Nivigne et Suran est fière d'avoir accueilli une nouvelle fois le festival des Colporteurs le vendredi 30 août.

Atelier clown, spectacle des colporteurs, le "Cinematik Room" par les K-potes, "Germinal" de la C^{ie} les Batteurs

de Pavés, "À la ville comme à la scène" de la C^{ie} Les Colporteurs de Rêves...

Une très belle journée et une semaine époustouflante dans toute la vallée qui nous ont permis de terminer magnifiquement l'été.



Les journées européennes du Patrimoine

Cette année, le groupe patrimoine a élaboré, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, une exposition sur les voies de communication anciennes à Nivigne et Suran. Les visiteurs ont pu découvrir à travers différentes cartes de la commune et de la vallée du Suran, du XIII^e siècle à nos jours, comment

l'étude des voies de circulation peuvent nous renseigner sur la vie et les habitudes des habitants.

Ce weekend des 21 et 22 septembre s'est achevé avec la conférence de M. Alain Mélo, archéologue, spécialiste des voies de communication.



La fête de la St Pierre

Cette année, lors de la fête de la St Pierre organisée par le comité d'animation de Chavannes, la commission culture a proposé, le dimanche 23 juin après-midi, deux spectacles : "Sandrine dans tous ses états" par Sandrine Brun, spectacle mis en scène par Éric Blanc, puis "La roue tourne", récit d'un voyage à vélo par la Tricoteuse d'Histoire.

La médiathèque

Cette saison 2018-2019 de la médiathèque avait commencé sur les chapeaux de roues par un partenariat avec la Maison du Théâtre de Jasseron autour du spectacle "Aurore de La Toute Petite Compagnie", et un autre avec le théâtre de Bourg-en-Bresse pour une résidence d'artistes et leur "caravane sténopé".

Elle s'est terminée tout en beauté également avec le projet "Yarn Bombing" du groupe des tricoteuses et crocheteuses de la médiathèque. Pendant plus de deux mois, vous avez certainement pu admirer les arbres et la place de la mairie décorés de motifs et figurines en tricot. Ce projet a d'ailleurs retenu toute l'attention de la Route Fleurie qui a remis en octobre le prix de la conservation du patrimoine naturel à la médiathèque (voir également page 41).

Le dimanche 17 mars, la médiathèque a une nouvelle fois participé à la Fête du Court Métrage. Une séance enfants puis une séance adulte ont été proposées à la salle de la Halle pour tous les fans de ce format spécial du 7^e art.

Et bien sûr, tout au long de l'année, les lecteurs ont pu retrouver les heures du conte pour les enfants, les après-midis jeux, les tables thématiques...

Nous remercions vivement tous les bibliothécaires volontaires qui animent bénévolement la médiathèque. Certains ont dû nous quitter cette année, nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait pour la médiathèque. De nouvelles bibliothécaires volontaires ont rejoint l'équipe, bienvenue à elles !

Le programme de la saison 2019-2020 a été présenté lors du lancement de saison le samedi 12 octobre :

Programme 2020 de la médiathèque

Heures du Conte

- Le 8 avril à 15h30 : "**Pâques**" suivi d'un atelier créatif
- Le 1^{er} juillet à 15h30 : "**Les vacances**" suivi d'un goûter

Contes avec les nounous et leurs "petits"

- Le mercredi 12 février à 10h : "**Carnaval**", conte suivi d'une activité manuelle
- Le jeudi 9 juillet à 10h : matinée jeux

Tables thématiques

- Jusqu'au 8 janvier : "**Noël**"
- Du 1^{er} au 15 avril : "**Pâques**"
- Du 13 au 27 mai : "**Le jardinage**"

Autres animations

- Une fois par mois les vendredis à partir de 20h30 : "**Café-tricot**"
- Le 31 janvier : projection du film débat "**Ungersheim, un village en transition**" (comment installer des paysans à proximité pour une alimentation de qualité ? Comment avoir plus de produits locaux pour nos cantines et pour les particuliers ?)
- Les 27 et 28 mars : "**La fête du Court Métrage**" (le vendredi après-midi : séance enfants à l'école, le samedi matin : séance adultes à la Médiathèque)

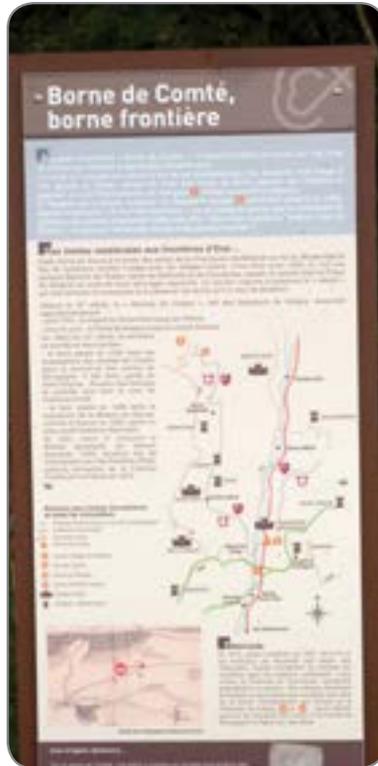
**Semaine "dons de livres" :
du 2 au 7 mars**

Commission Culture, Tourisme et Patrimoine (suite)

La borne de Comté

Nous vous en avons parlé lors de l'édition de l'année dernière, la borne de Comté délimitant les anciennes provinces du Comté de Bourgogne et du Comté de Savoie avait été dégagée et nettoyée au cours du printemps 2018. Pour parfaire sa mise en valeur, nous avons participé à un appel à projet de la CA3B pour demander un pupitre expliquant l'histoire de cette borne. Notre projet a été retenu, et c'est début août que le pupitre a été installé à proximité de la borne de Comté.

**Céline Helleringer
et Virginie Meuzy**



Retrouvailles des anciens élèves

Sur la proposition de Maryse Guyot, de Serge et Isabelle Varéon et de Sylvie Hertrich, une quarantaine d'anciens élèves de l'école de Chavannes se sont retrouvés le samedi 15 juin.

Madame Bussat, enseignante, a retrouvé autour d'elle une partie des élèves des années scolaires 1960-1970.

Après la visite des locaux de l'ancienne et de la nouvelle école sous la houlette de la directrice Céline Helleringer, le petit groupe s'est retrouvé à l'Auberge Tissot à Simandre pour partager souvenirs et convivialité.



Participation citoyenne

Le protocole de participation citoyenne a été signé en mairie de Nivigne et Suran. Cette convention tripartite entre la commune, le préfet et la gendarmerie (représentée par la Colonelle Florence Guillaume, commandant le groupe de gendarmerie de l'Ain) et le Major Joigneaux, commandant la communauté de brigade de Ceyzériat, a été ratifiée le vendredi 14 juin. L'objectif de cette collaboration est d'augmenter la sécurité dans la commune en associant les habitants volontaires (référénts). L'objectif est bien de travailler en prévention, dans un cadre légal et normé, permettant d'agir avec discernement. Complémentarité et interactivité permettent de construire un vrai dialogue entre habitants et gendarmes. Les 12 référénts identifiés et volontaires seront conviés à une réunion de sensibilisation. Cette démarche "citoyenne" doit permettre de créer du lien et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Nadine Pollet



Les 12 référénts identifiés et volontaires ont été conviés à une réunion de sensibilisation le jeudi 28 novembre.

Transport à la demande "Rubis Plus"

Ce service est proposé par CA3B et est opérationnel depuis début septembre.

Deux points d'arrêt ont été identifiés pour Nivigne et Suran :

- **Chavannes centre (vers les locaux techniques)**
- **Lassera (arrêt de car)**

L'offre est proposée du lundi au samedi, toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires, pour un coût d'1,30 €.

La réservation peut se faire au 04 57 38 37 01.

Notre secteur "F" permet de se rendre (aller/retour) à **Villereversure, Ceyzériat et Bourg-en-Bresse**. Les arrêts sont susceptibles d'évoluer en cours d'année en fonction de leur fréquentation.

Nous vous encourageons vivement à utiliser ce service !



**Pour plus de renseignements, contacter la mairie
ou Rubis Grand Bourg Mobilité
au 04 74 45 05 06**

Site : www.rubis.grandbourg.fr

Mail : info@rubis.grandbourg.fr

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) permet notamment aux sapeurs-pompiers de disposer des moyens en eau adaptés aux risques à défendre en cas d'incendie.

Conformément à l'article L1424.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les services d'incendie et de secours (SIS) sont chargés de la prévention, de la protection et la lutte contre les incendies. Il s'agit de lutter contre les conséquences des dégâts importants sur le plan bâtimentaire, matériel, financier, économique et souvent humain en particulier sur son aspect psychologique.

L'efficacité des opérations de lutte contre les incendies dépend notamment de la **connaissance des risques du secteur** et de **l'existence des ressources en eau**.

L'eau est donc indispensable aux sapeurs-pompiers mais est également, et de plus en plus, un bien précieux qu'il convient de préserver.

Ces dernières années, les risques, tout comme les moyens et techniques utilisés par les pompiers dans la lutte contre les incendies, ont considérablement évolué : les besoins en eau sont différents et nécessitent de s'adapter à un contexte évolutif sur le plan local. Cette adaptation vise entre autres à :

- améliorer la situation en confortant une DECI efficace et rationnelle,
- optimiser les dépenses financières et mettre en place une planification,
- préciser les rôles respectifs des communes, du SDIS, du CPINI et des autres partenaires dans ce domaine.

La loi N°2011-525 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit puis le décret N°2015-235 relatif à la DECI ont initié une clarification des règles en vigueur en matière d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la DECI dans chaque commune.

La DECI comprend :

- le dimensionnement des besoins hydrauliques,
- la création et la réception des points d'eau incendie (PEI),
- le contrôle et la gestion des ressources en eau,
- l'information et le renseignement opérationnel.

Dorénavant, si les sapeurs-pompiers ont à leur charge la lutte contre les incendies, **il est de la responsabilité**

du maire d'assurer la fourniture de l'eau nécessaire aux secours pour éteindre les feux par la mise à disposition de PEI.

La loi a en effet confié aux maires une nouvelle police administrative spéciale et il est désormais de la compétence des communes "d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des SIS par l'intermédiaire de points d'eau incendie identifiés à cette fin".

Cette nouvelle compétence ou **service public de la DECI** est une compétence **obligatoire** pour les communes.

Dans un premier temps, la collectivité procède à une démarche d'identification des risques présents et des besoins en eau pour y répondre [risques faibles pour habitants isolés, risques courants plus importants pour agglomération à forte densité, ou risques particuliers dans d'autres zones (zones d'activités, bâtiments agricoles...)].

Les quantités d'eau de référence et le nombre de PEI sont ainsi adaptés à l'analyse des risques :

- 30 m³/h nécessaires pour un risque faible,
- 60 m³/h nécessaires pour un risque ordinaire,
- 120 m³/h nécessaires pour un risque important.

L'espacement des points d'eau par rapport aux sites est également adapté à l'analyse du risque (60 m à 400 m maximum)

Dès 2018, notre commune nouvelle a initié ce travail incontournable avec l'objectif d'adopter notre arrêté communal de DECI qui est un acte obligatoire au regard de l'article R2225.4 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le chef du bureau prévision de notre groupement au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), le lieutenant Michel Soupe, nous a accompagné dans cette démarche.

Sur l'ensemble du territoire communal, nous avons réalisé un état des lieux précis en identifiant les risques à prendre en compte et en fixant, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des PEI nécessaires.

Environ 40 PEI sont répertoriés et seront identifiés matériellement par un panneau (devis en cours).

Un PEI est caractérisé par sa nature, sa localisation, sa capacité (volume ou débit), la capacité de la ressource qui l'alimente et sa numérotation.

Les PEI de notre commune feront l'objet d'un arrêté de DECI (analyse et planification).

Les PEI utilisables sont des ouvrages publics ou privés constitués par :

- les bouches et poteaux incendie alimentés à partir du réseau de distribution d'eau sous pression. Le débit des poteaux sont mesurés régulièrement par nos pompiers ;
- les points de ressources en eau naturels ou artificiels (fontaine à Dhuys, la rivière le Suran) qui assureront majoritairement ce rôle.

Concernant la rivière, des aires de pompages réglementaires et sécurisées doivent être aménagées. Tout autre point d'eau conforme aux spécifications fixes est réceptionné par le SDIS. C'est le cas par exemple des citernes souples installées à Toulangeon, La Chanaz, le Clapay et Corcelles en 2018.

Notre commune a réalisé un effort considérable en matière d'investissement pour rationaliser tous les points ou la DECI était insuffisante, avec pour objectif d'obtenir une couverture la plus sécurisée possible sur l'ensemble de notre territoire.

La commune historique de Germagnat avait anticipé récemment en installant des citernes souples de 120 m³ à Toulangeon et à La Chanaz.

À chaque fois que le syndicat des eaux procède à des extensions ou des renforcements de réseaux, notre commune en profite pour investir dans des bornes incendie (rue du Moulin, Chavussiat le Grand, au Pré du Moulin...).



En 2018, une citerne souple de 120 m³ était installée à Corcelles.

En 2019, une citerne souple est installée vers Foy.
Coût plate-forme + citerne = 11 000 € TTC



Un échange foncier a été réalisé avec le propriétaire de la parcelle, M. Marceau Rieumal. La pose de la clôture a été réalisée par les services techniques.



Un accès au Suran a été réalisé à Corcelles pour défendre la maison "Foust". Coût : 2 400 € TTC.

Une aire de pompage a été matérialisée derrière la salle polyvalente à Chavannes ainsi que l'accès du chemin du Murier (entreprise LTATP).
Coût : 2 680.68 € TTC.

Après toutes ces réalisations, notre commune peut envisager sereinement l'avenir pour la prise en charge de ce risque.

Bernard Prin

Informations communales

L'école

L'année 2018-2019 fut riche en projets et sorties pour tous les élèves de l'école :



Animation "La forêt, un écosystème nécessitant l'utilisation de tous nos sens"



Customisation de chaises pour la Voie des Colporteurs



Visite du père Noël



Ateliers de Noël



Spectacle de Noël de la C^{ie} La Petite L'une

Nous remercions vivement le Sou des Ecoles qui finance une grande partie de ces activités et nous permet d'offrir aux élèves de l'école de Nivigne et Suran une ouverture culturelle et sportive riche et variée.

Merci également à la CA3B pour les séances à la piscine Carré d'Eau et pour les interventions de Didier Joannon, Aline Joannon et François Puthet qui nous proposent chaque année des projets de grande qualité pour la pratique musicale à l'école.

Malgré le départ de 19 élèves pour la 6^{ème} en septembre 2019, l'effectif de l'école se maintient, avec 80 élèves inscrits pour l'année 2019-2020 et répartis comme suit :

- 12 élèves en Petite Section
- 8 élèves en Moyenne Section
- 14 élèves en Grande Section
- 6 élèves en Cours Préparatoire
- 12 élèves en Cours Élémentaire 1^{ère} année
- 12 élèves en Cours Élémentaire 2^e année
- 8 élèves en Cours Moyen 1^{ère} année
- 8 élèves en Cours Moyen 2^e année

Commission périscolaire

Cette année encore, la commission périscolaire s'est attachée à présenter de nouvelles activités à chaque enfant inscrit en Temps d'Activité Périscolaire.

Ainsi, nous proposons deux activités déjà présentes dans notre programme l'année dernière, mais pour d'autres groupes :

- une activité couture proposée par Marie Rivière,
- un projet astronomie puis un projet préhistoire par les animateurs de Arsynoës Europe Médiation Culturelle.



L'équipe pédagogique :

- Classe de PS/MS : Carole Puthod (lundi et jeudi) et Méline Benassi (mardi et vendredi)
- Classe de GS/CP : Bérangère Valette (mardi et jeudi) et Damien Bouthors (lundi et vendredi)
- Classe de CE1/CE2 : Eugène Médina
- Classe de CM1/CM2 : Céline Helleringer (directrice) et Emilie Petit (le lundi)

Dates et projets pour cette année 2019-2020 :

- projet "bal" pour les PS, MS, GS et CP avec les intervenants musique
- piscine pour les CE1 et les CM1
- ateliers et spectacle de Noël
- le 20 mars : carnaval
- en mai : cross de l'école
- le 19 juin : fête de l'école

Céline Helleringer

Et deux nouvelles activités :

- un atelier crochet et tricot animé par Marie-Laure Sœur,
- un atelier "Le monde des abeilles" conduit par Philippe Saez.

Nous remercions tous les intervenants qui font ou qui ont fait un excellent travail depuis la mise en place de ces activités périscolaires, nous permettant d'offrir aux enfants de la commune une expérience diversifiée et la rencontre d'une multitude d'univers différents.

Concernant la garderie périscolaire, nous vous rappelons qu'elle fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

Pour toutes questions sur le service périscolaire (cantine, garderie, TAP), **n'hésitez pas à contacter Dominique Yvonnet au 06 75 82 83 75.**

Nous tenons à souligner que le service périscolaire ne pourrait être ce qu'il est sans l'investissement et la rigueur du personnel communal. Merci à eux !

Virginie Meuzy et Véronique Perraud

BRÈVE

Notre commune compte 142 ha inscrits dans la gestion du site Natura 2000 (portée aujourd'hui par CA3B après le SMISA) : pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des gorges de l'Ain (soit 5 % de la surface totale pour les 24 communes engagées).

Des actions sont conduites notamment pour conserver les milieux ouverts, et aussi pour protéger les chauves-souris.

L'animation "découverte de la faune nocturne" proposée à un large public le 21 août 2019 à Nivigne et Suran s'inscrit dans cette démarche.

Le succès était au rendez-vous pour découvrir chiroptères et papillons de... nuit.

ROVIP

Dès fin 2018, l'entreprise ROVIP, installée sur notre commune depuis plus de 35 ans, nous a fait part de son besoin de développement. ROVIP projette d'augmenter d'environ 1 000 m² ses locaux de production et de 4 000 m² ses locaux de stockage. Cette extension est possible au sein de la zone UX, mais cela suppose de déplacer les espaces de stationnement en zone Naturelle (et cela n'est pas possible dans le cadre du règlement actuel de la zone N).

Il s'agit donc de faire évoluer notre document d'urbanisme sans modification profonde qui obligerait à établir un nouveau PLU sur l'ensemble du territoire communal (Germagnat historique dispensé à ce jour d'une carte communale..).

Ce projet présente un intérêt évident pour la collectivité, car il permet de pérenniser une entreprise et des emplois sur la commune. Sa non-réalisation pourrait



BRÈVE

ANTENNE ORANGE

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Afin de satisfaire aux exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile, Orange nous a proposé l'implantation d'une nouvelle antenne. La recherche et le choix de l'emplacement (à proximité de l'ancienne décharge, route de Bourg) ont été proposés pour un loyer de 2 000 € par an.

Malgré des comptes-rendus de conseil municipal et une communication dans le bulletin municipal, nous avons été alertés (bien tardivement) par des riverains qui ont manifesté leur inquiétude.

Nous avons sollicité Orange pour la tenue d'une permanence d'information, à laquelle trois personnes ont participé.

entraîner une délocalisation avec les risques pour les salariés (déplacements) et les bâtiments (friche industrielle).

Avec le concours de CA3B et l'aide d'Atelier du Triangle, une procédure de déclaration de projet soumise à évaluation environnementale est conduite.

Un dossier est mis à disposition du public et une enquête publique sera proposée dans les mois à venir. Elle portera sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU.

Après enquête publique, le dossier de déclaration de projet pourra être approuvé par le conseil municipal. Cette approbation emportera la mise en compatibilité du PLU et permettra enfin à ROVIP de déposer un permis de construire.

Alain Binard



SCI Higon

La SCI Higon Noël Immo, qui exploitait les bâtiments industriels au nord du village de Chavannes, est en liquidation judiciaire.

Le greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication des biens immobiliers.

Après une première vente aux enchères publiques avec un constat de carence, la commune s'est intéressée ou "inquiétée" de l'avenir de ce tènement immobilier (friche industrielle, zone de nuisance potentielle pour les habitations voisines...).

La mise à prix initiale était de 300 000 €.

Après réflexions et débats, le conseil municipal a décidé de faire une offre de 120 000 € qui a retenu toute l'attention de M. le juge commissaire.

Auparavant, nous avons sollicité les services de l'Établissement Public Foncier de l'Ain qui propose un portage foncier sur 12 ans (au taux de 1,5%). L'EPF nous accompagne dans cette démarche.

L'ARCMA (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes) doit quitter les locaux qu'elle occupe à Meillonas (vétusté, sécurité...) et est très intéressée par le site de Chavannes (au moins partiellement).

Dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial (PET) conduit par la CA3B, un dossier de cofinancement est proposé pour permettre l'accueil de cette association et en même temps d'amortir ce bien immobilier. Dans cette hypothèse, le portage par EPF sera réduit d'autant et portera sur 60 000 €. Cette somme sera amortie par la mise en location d'un bâtiment.



Qui est l'ARCMA ?

L'ARCMA a été créée à Drom en 1994, avec le but de sauvegarder des machines anciennes, mais aussi de la documentation, du savoir-faire, de l'outillage, de l'histoire et de l'aventure humaine. Celle-ci occupe, actuellement, un local de 1300 m² mis à disposition par la commune de Meillonas, et doit partir.

L'association compte actuellement quarante et un membres habitant notre territoire.

L'association s'autofinance complètement et elle organise des manifestations pour financer la restauration et l'entretien de ce patrimoine local.

De plus, l'association participe, avec le matériel, aux fêtes locales (Grande Margot, fête à l'ancienne de Coligny, fêtes patronales, défilés des conscrits) procurant aussi une animation et perpétuant la mémoire de ces anciennes mécaniques, et organise des manifestations pour s'autofinancer (bourse d'échanges à Drom organisée fin avril-début mai, fête de la mobylette en septembre à Meillonas).

L'association répond aux demandes de dons ou de stockage de machines qui finiraient à la ferraille en emportant avec elles toute l'histoire industrielle de notre secteur.

Un parc de machines restaurées est disponible pour mettre à disposition des communes qui seraient intéressées par cette action.

Son siège social sera transféré à Nivigne et Suran.

Alain Binard, Bernard Prin



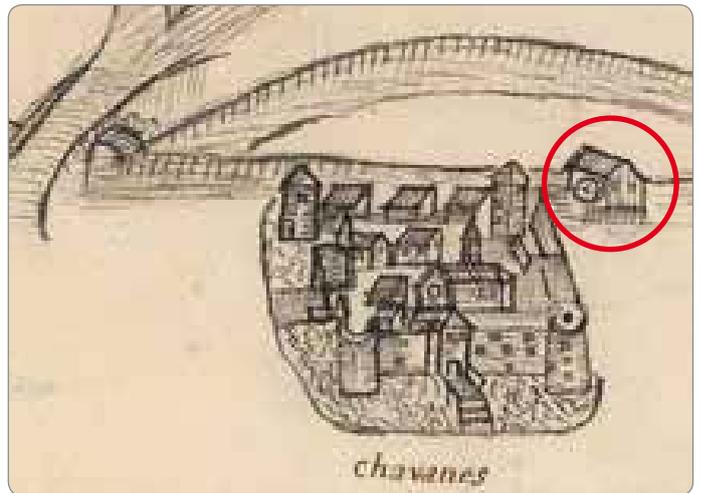
Dossier

La culture des céréales est très ancienne (11 000 ans). D'abord dans le croissant fertile au Moyen-Orient, puis dans le bassin méditerranéen, elle se généralise ensuite à toute l'Europe. Elles sont consommées sous forme de bouillies et de galettes. Au moyen-âge, en particulier pendant l'*optimum climatique* du XII^e siècle elle se développe sous diverses variétés (orge, seigle, avoine, blé noir, épeautre...) sous la dénomination générique de "bled". Leur consommation exige qu'elles soient réduites en farine notamment pour la confection du pain qui, sous nos latitudes, devient la base de la nourriture.

Sur les territoires disposant de cours d'eau suffisamment puissants, les moulins à eau apparaissent donc et se multiplient à partir du XI^e siècle (on en compte alors 50 000 en France, 75 000 au XVI^e siècle). Celui de Chavannes figure sur la tibériade de 1612 (ci-contre), où l'on voit qu'il fonctionne grâce à une roue à aubes.

Sous le régime de la féodalité, ils sont propriété des seigneurs qui y exercent leur droit de ban : tout le "bled" récolté dans un certain périmètre autour du moulin doit y être amené et moulu contre redevance (dite **banalité**) reversée d'une part au seigneur, et de l'autre au meunier. Le seigneur concède également au meunier des terres à cultiver pour sa propre consommation. En contrepartie, le meunier doit entretenir le canal, le bâtiment et les meules.

Paul Cattin, dans son livre "*La vallée du Suran*", signale aussi la présence d'un moulin à vent vers le col de la Rousse.



Le moulin de Corcelles,
aujourd'hui propriété de M. Péchet.

Les moulins de la commune de Nivigne et Suran

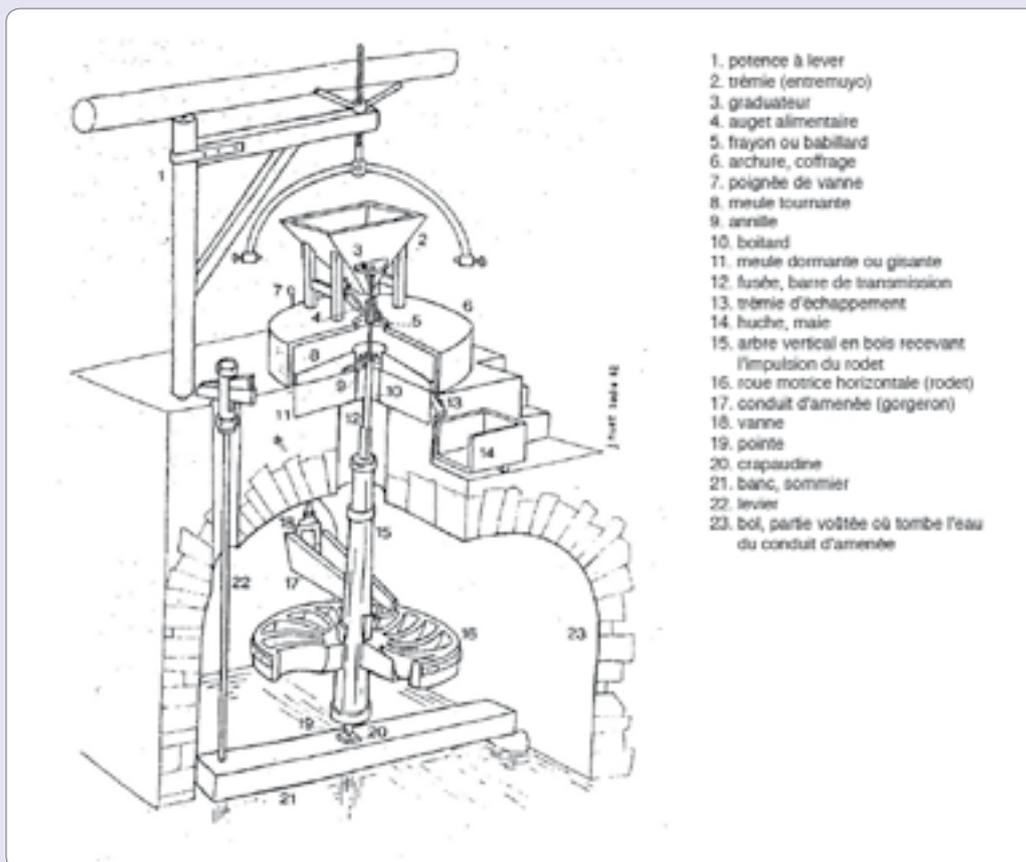
L'installation d'un moulin à eau nécessite donc la construction d'un seuil artificiel permettant de canaliser l'énergie du cours d'eau (principe de la conduite forcée) dans un chenal (ou bief) pour faire tourner une roue à aubes, ou plus tard une turbine capable d'entraîner la meule de pierre tournante sur la meule dormante qu'on alimente en grains. Chaque moulin possède donc son seuil ; toutefois, le seuil de Curnil, construit en amont de Chavannes, alimente le "petit Suran", un véritable petit cours d'eau qui ne rejoint la rivière qu'après avoir fait tourner deux moulins (Chavannes et petit Marcou qui est le moulin de Dhuis). Il alimentait également les douves de la ville fortifiée.



Le seuil de Curnil et le petit Suran

Dossier

Dans son livre "La vallée du Suran", Paul Cattin consacre un passage à ces installations qu'on retrouve tout au long de ce cours d'eau, signalant qu'ils étaient très liés à l'organisation médiévale de la société, donc aux diverses seigneuries de la vallée, et qu'au moulin proprement dit étaient souvent associés **une batteuse**, mais aussi une "**foule**" et un "**battant**" destinées à la fabrication et au traitement des fibres textiles et des tissus. Tel était le cas du moulin de Chavannes (tibiériade de 1612).



Photos : <https://moulinde lamousquere.pagesperso-orange.fr>

Mécanisme d'un moulin à turbine

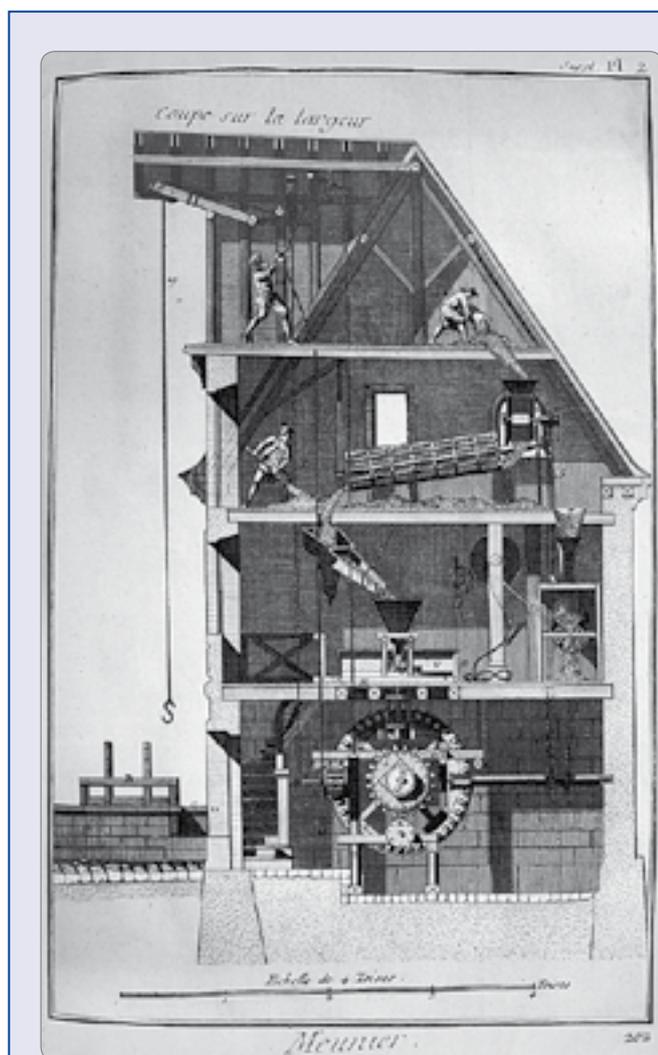
Les moulins de la commune de Nivigne et Suran

Dans notre secteur

Entre le moulin du Pont des Vents (Montfleur) et celui de Tournesac (Thioles), sur une dizaine de kilomètres, on ne décompte pas moins de **onze installations utilisant l'énergie hydraulique** du Suran (Pont des Vents, Lasserra, Chavuisiat le Grand, Chavuisiat le Petit, Corcelles, Chavannes, Petit Marcou et Tournesac), ou de ses biefs (Germagnat et la Bouverie à l'entrée du Val-St-Martin). La Chartreuse avait également son propre moulin, en témoigne le lieudit "le Moulin" vers La Corriere. Notons qu'au XX^e siècle, les deux instal-

lations de Chavuisiat le Grand et de Chavuisiat le Petit n'étaient pas des moulins, mais une scierie pour la première, et une "usine électrique" (qui permit à Chavannes d'être très tôt électrifié) pour la seconde ; il n'est cependant pas impossible qu'à l'origine elles aient été aussi des moulins à bled.

Ainsi, chaque village et hameau possédait-il son moulin, celui de Petit Marcou étant le moulin de Dhuy, accessible par le chemin de Comté.



Moulin à eau (encyclopédie de Diderot, XVIII^e siècle).



Le moulin de Chavannes, toujours en état de marche, aujourd'hui propriété de Tony Synardo.

Mécanisme d'un moulin à eau

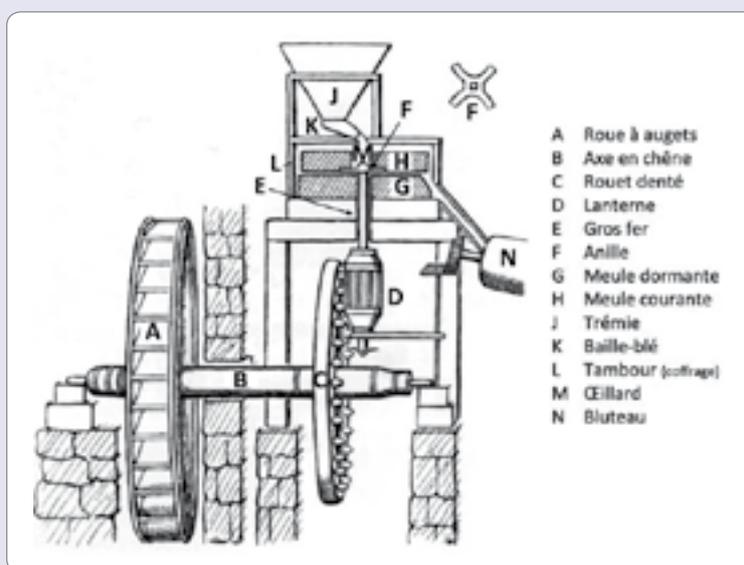
Dossier

Contrairement aux autres moulins qui conservèrent un rôle local, le moulin "Noël" de Lasserra prit un caractère industriel et devint une **minoterie**, dont la clientèle dépassait largement le niveau local. Elle est la seule à avoir aujourd'hui entièrement disparu à la suite d'un incendie.

En cas de très basses eaux dans le Suran, les biefs pouvaient ne plus être en mesure d'entraîner le moulin. Pour pallier cette situation, à Chavannes, une machine à vapeur fut installée auprès du moulin ; sa

haute **cheminée en briques** en témoigne encore. Elle pouvait faire tourner le moulin grâce à un système d'arbres de transmission en métal installés dans le petit Suran et aujourd'hui supprimé.

Dans le cas des moulins installés sur des biefs, si le débit est faible, le courant, lui, est assez fort pour le faire grâce à une **roue à aubes** de grand diamètre (Germagnat et Val St-Martin où elles ont été conservées), ou pour les autres une **turbine**, entraînées par l'eau canalisée, qui font tourner le moulin.



Le moulin de Germagnat, aujourd'hui propriété d'Eric Bouvard, petit-fils de l'ancien meunier.

Mécanisme de moulin à aubes

Les moulins de la commune de Nivigne et Suran

Monsieur Péchet, ancien meunier de Corcelles et ancien maire de Chavannes, nous a fait parvenir le témoignage suivant, d'autant plus intéressant qu'il relève d'une expérience vécue :

"Le moulin de Corcelles ainsi que la construction de l'écluse datent du début de l'année 1800.

En 1939, mon père Julien Péchet a acheté à la famille Meynal de Corcelles le moulin ainsi que la maison et quelques ha de terrain.

Avec l'aide de M. Léobal, quincailler à La Cluse qui possédait la maison où était Roger Donjon, mon père a remis en état les deux turbines et tout le matériel, trois meules (une pour la farine de blé,

une autre pour la farine des bêtes, une autre pour la farine des gaudes), ainsi que la batteuse et la meule pour battre le trèfle.

Mon père avait une licence de meunier ; tout a fonctionné jusqu'en 1951, époque à laquelle je suis parti au régiment. Mon père, restant seul, a arrêté toutes activités."

René Péchet

Nivigne et Suran, le 9 novembre 2019



La minoterie de Lasserra, aujourd'hui disparue

Ce thème des moulins de la commune pourrait être repris et développé dans une exposition lors d'une prochaine journée du patrimoine.

Dossier constitué par Jean-Marc Braemer, Bernard Prin et Corinne Bernigaud

(1) L'ancienne ferme isolée située sur la route départementale en amont du moulin.

(2) Pour le fourrage artificiel (trèfle, luzerne), la semence d'une année devait être prélevée sur la récolte de l'année précédente (comme d'ailleurs pour les céréales). La semence de trèfle est minuscule et on ne peut l'obtenir qu'en battant le trèfle préalablement séché.

Un grand merci à tous les propriétaires qui nous ont accueillis et renseignés : Eric Bouvard, Alain Heurtel (famille Noël), Pierre Allard Latour, René Péchet, Tony Synardo.

L'amicale des Sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers est composée de pompiers en activité au sein du corps communal ainsi que d'anciens sapeurs pompiers de la commune.

Le but premier de notre association est de financer des moments de convivialité et de détente entre sapeurs.

L'ensemble des amicalistes et moi-même tenons tout d'abord à remercier l'ensemble des habitants pour l'accueil qu'ils nous réservent lors de nos tournées de calendriers ; accueil qui se veut toujours chaleureux. Le portage des calendriers nous permet de rencontrer la population dans un cadre autre que celui de notre mission première, moment apprécié par les deux parties. Pour l'année 2019, nos deux manifestations clefs auront été notre vente de boudin (confectionné par nos soins) début janvier et le bal du 13 juillet.

Cette année encore, nous avons organisé le bal dans la cour de l'école, soirée qui n'a pas trouvé le succès escompté, nous espérons toutefois que les personnes présentes auront apprécié ce moment.

Courant avril 2019, les locaux de la caserne mis à disposition par la mairie ont été en partie repeints et réaménagés. Je remercie vivement les personnes qui ont donné de leur temps et de leurs compétences pour que ces travaux puissent être réalisés.

Je tiens ici à souligner l'investissement des amicalistes, la participation de tous nous permet de partager des moments de convivialité et de bonne humeur.

L'ensemble des amicalistes et moi-même vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et de bons moments en famille et/ou entre amis.

Karine Oustry, présidente

Composition du bureau :

- Présidente : Karine Oustry
- Trésorier : Michel Chalon
- Secrétaire : Stéphane Charreton



La cantine scolaire

L'association assure le fonctionnement du restaurant scolaire. Elle est composée de parents bénévoles.

Les repas sont réalisés sur place par nos deux cantinières, Dominique et Caroline. Grâce à elles, nos enfants ont la chance de pouvoir déguster tous les midis de bons petits plats comme à la maison.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 56 enfants en moyenne ont fréquenté le restaurant chaque jour, chiffre en hausse par rapport à l'année précédente.

Lors de notre AG en date du 11 octobre 2019, 4 nouveaux membres ont été élus : Hyptissem HECHAICHI, Corinne THEVENNET, Christophe LABLEE et Johan LEVRAT. Nous leur souhaitons la bienvenue.

5 membres ont quitté l'association, nous les remercions de leur implication au cours de ces dernières années.

Sur l'année scolaire 2018/2019, l'association a réalisé 5 manifestations durant l'année. La première a été la co-organisation de la farfouille, puis la soirée cabaret et la vente traditionnelle des sapins de Noël, la vente de bugnes, et enfin la fête de l'école.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020 !

Le Président, Benjamin TISSIER

#Cantine Scolaire

- Prix du repas**
Fixé à 4,50 € pour les parents.
Il coûte en réalité 670 € sans l'aide par Subventions Communales de Nivigne et Suran et Pouillat.
- Qualité**
Élaboré à base de produits frais, les repas sont confectionnés sur place par nos cantinières.
- Association**
composée de Parents d'élèves, une équipe qui gère le fonctionnement financier de la Cantine. (Factures et Encaissements).
- Chiffres**
- 7876 repas servis par an
- 56 repas par jour
- budget annuel de 52627 €
- Mission**
assurer un repas de qualité à nos enfants à un tarif raisonnable.

Pour cette année 2018/2019, le bureau est composé de :

- Président : Benjamin TISSIER,
- Trésorière : Céline HELLERINGER,
- Secrétaire : Déborah FONTENOY,
- Membres : Hyptissem HECHAICHI, Johan LEVRAT, Kamila HENRY, Jérôme VULLIN.
- Vice-président : Amandine LASSENNE,
- Trésorier adjoint : Christophe LABLÉE,
- Secrétaire adjointe : Sandy CHAMBARD,

Manifestations 2020 :

- Vente de nos bugnes le 14 mars
- Vente d'articles décorés par les enfants en lien avec l'Ecole
- Vente des sapins de Noël en décembre

La vie associative

Fleurissement

Cette année 2019, le fleurissement a continué à être assuré en divers points de la commune.

En cet été de canicule, l'arrosage assuré 2 à 3 fois par semaine par les bénévoles a permis aux fleurs de s'épanouir.

Un récupérateur d'eau a été installé à Germagnat pour arroser les

jardinières de la salle d'animations. La réussite de la buvette du rallye du Suran permettra d'envisager l'achat de fleurs pour l'avenir.

Durant l'été, les jurys de la Route Fleurie et du Comité Départemental ont sillonné les rues de notre commune.

Pour que notre commune continue à être fleurie et accueillante, il est indispensable que de nouveaux bénévoles se manifestent.

Rendez-vous pour l'assemblée générale qui aura lieu en début d'année.

Jeannette Prin , Présidente



Fleurs et Tricot

Les bénévoles du fleurissement n'ont pas ménagé leurs efforts cette année encore pour améliorer notre cadre de vie et embellir nos villages. L'investissement et l'attention portée à l'entretien de nos rues, de nos places, de nos chemins par nos agents techniques ou par des services extériorisés, ainsi que la mobilisation d'habitants concernés rendent nos bourgs accueillants, attractifs, agréables...

Cette mobilisation du plus grand nombre constitue à bien des égards un véritable engagement citoyen et civique.

Au palmarès 2019 de la "Route Fleurie du Revermont", notre commune a obtenu le prix du Patrimoine Végétal avec un habillage tricoté, le "Yarn Bombing", des platanes de la place de la mairie : mise en valeur des arbres par la créativité, l'originalité, l'effet de surprise décerné aux adeptes du tricot !





Pot offert par la commune aux bénévoles du fleurissement et aux personnes qui contribuent à l'embellissement de la commune.

L'animation Tricot est portée par notre médiathèque.

Club de l'Amitié de Chavannes-sur-Suran

Le conseil d'administration du club, affilié à "Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux", est présidé par Mme Marie-Paule ÉVIEUX. Maryse MAUCONDUIT est trésorière et Anne-Marie MAISTRE secrétaire. La cotisation annuelle est de 20€ par adhérent.

Les 40 ans du club

Le 30 janvier 2019, les adhérents se sont réunis salle de la Halle pour fêter l'anniversaire du club fondé en janvier 1979 par Mmes Cyrille LÉOBAL, présidente fondatrice, et Valérie THOLLAS ; l'occasion de leur rendre hommage, ainsi qu'à tous les président(e)s qui se sont succédés : Maurice GOY, Maurice CEYZÉRIAT, Arlette GREMAT et Madeleine SCHAAN, autour de l'exposition de photos souvenirs et d'un excellent repas cuisiné par Marie-Paule.

Rencontres hebdomadaires

Salle de la Halle, elles ont lieu chaque jeudi à partir de 14 heures : jeux de société et goûters sont toujours l'occasion de retrouvailles conviviales ; des échanges ont lieu le mercredi après-midi deux fois par an avec le club de Drom.

Le mode de chauffage de cette nouvelle salle de plain-pied, lumineuse et spacieuse, est inadapté au faible effectif d'adhérents présents. Nous ne savons pas à ce jour si nous pourrions maintenir ces rencontres toute la saison hivernale.

Projections de films documentaires

Un petit effectif se rend régulièrement aux conférences "Connaissance du Monde" à l'Amphi. Cette équipe propose depuis le printemps dernier

La vie associative



le visionnage de documentaires pour ceux qui ne sont pas adeptes des jeux de société et/ou qui se déplacent difficilement. Des séances seront organisées cette année chaque troisième mercredi après-midi du mois.

Ateliers Happy Tab'

Depuis le mois d'avril 2019, dans la salle des Orchidées équipée du wifi, le club propose à ses adhérents de se familiariser à l'usage d'une tablette tactile.

Proposés par L'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain), ces ateliers, financés par la Conférence des Financeurs avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sont destinés aux personnes de plus de 60 ans et ont pour objectifs de réduire la fracture numérique, renforcer les liens avec les proches et prévenir ainsi la perte d'autonomie.

Un premier atelier a été suivi avec assiduité par six adhérents d'avril à juillet, rejoints depuis septembre par trois personnes pour un atelier de perfectionnement.



Un deuxième groupe de sept personnes a démarré l'atelier "Happy Tab' niveau 1" en septembre ; un atelier "Happy Tab niveau 2" lui sera proposé en 2020 .

Dans une ambiance bon enfant, les animatrices de l'ADAPA savent se mettre à la portée des participants pour qu'ils s'approprient le numérique avec des conseils et usages pratiques, afin de les aider à faire leurs démarches administratives, leurs achats en ligne sur internet, sur leur tablette ou smartphone.

Cette nouvelle activité nous a valu l'adhésion de trois personnes, dont deux non domiciliées à Nivigne et Suran.

Les adhérents du club ont bien conscience de la chance qu'ils ont d'avoir des salles communales mises gracieusement à leur disposition par la mairie pour le fonctionnement de leurs activités. Ils aimeraient être plus nombreux à bénéficier de l'attention que leur portent le maire, certains élus et les agents communaux.

Contact : Marie-Paule ÉVIEUX au 04 74 51 50 86



Société de chasse Diane de Nivigne

Pour la saison de chasse 2019/2020, l'effectif des adhérents est en légère baisse avec 29 sociétaires et 12 actionnaires.

Pour la saison passée, nous avons prélevé 48 sangliers et 7 chevreuils. La bête noire reste le gibier phare ; faire les pieds le matin de bonne heure afin de les débusquer, l'après-midi, patienter au poste en souhaitant apercevoir le bout d'un groin et espérer pouvoir le tirer, traquer dans les ronciers avec les chiens, avoir le plaisir d'entendre le joli son d'une menée, voici un aperçu d'une journée de battue.

Les jours de chasse sont les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés. Le lieu de chasse est affiché à la "Cabane" afin que chacun puisse avoir accès à l'information. De plus, lors des battues, des panneaux sont installés le long des chemins et des routes afin d'avertir promeneurs et automobilistes.

Cette année encore, nous avons effectué des lâchers de faisans, le petit gibier se faisant rare.

Il existe encore une poignée d'irréductibles qui arpentent

nos forêts à la recherche du noble oiseau qu'est la bécasse, ou scolopax pour les puristes. Chasse qui demande de la patience, la bécasse se veut difficile à rencontrer. L'alliance et la complicité entre maître et chien viendront récompenser les plus courageux qui, après des heures à traquer, pourront lever une mordorée.

Cette année, nous avons décidé d'innover et de vendre du boudin, du civier ainsi que des terrines de sanglier. La vente a eu lieu le premier weekend d'octobre, le succès était au rendez-vous, et en milieu de matinée la totalité avait été vendue. Nous espérons avoir régaler toutes les personnes en ayant acheté.

Pensée émue cette année, après la disparation de Robert Donjon.

"Chabert", comme bon nombre d'entre nous aimions l'appeler, a été président de la société de chasse de 1970 à 1992. Les plus anciens se rappelleront les bons moments passés devant sa maison à Corcelles, point de

ralliement de tous les chasseurs et surtout de la cour où étaient dépouillés les sangliers jusqu'à la construction de la cabane de chasse.

Chabert restera dans nos mémoires comme un homme serviable, chaleureux et accueillant, le fameux banc devant la maison aura essuyé bon nombre de fonds de culotte de chasseurs et aura été le témoin silencieux d'une foule de récits de battues.

Pour tous renseignements sur notre passion, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nous et pourquoi pas, nous accompagner lors d'une battue.

Bastien Oustry, Président

Le bureau :

- Président : Bastien Oustry
- Vice président : Mickaël Béréziat
- Trésorier : Thierry Kollefrath
- Secrétaire : David Bonnier
- Membres du bureau : Mathieu Vareon, Philippe Giroud, Jean Paul Guyot, David Danjean, Rémi Kollefrath.



La vie associative

Comité d'animation de Chavannes-sur-Suran

Comme chaque année, les membres du comité d'animation de Chavannes-sur-Suran œuvrent à vous apporter divertissements et bonne humeur.

Nous essayons de nous renouveler et d'améliorer nos manifestations afin de vous divertir. La nouvelle formule de la chasse aux œufs a réussi à amuser petits et grands.

La musique s'est invitée lors de la fête au village. Les enfants de l'école, sous les applaudissements de leurs parents, ont donné le "LA" à la soirée, Christelle Lagarde nous a fait voyager en chansons puis Nodelo dans son registre de reprises rock.

Le concours de pétanque a réuni son lot de passionnés qui ont pu prolonger cette journée sportive par un barbecue tant attendu.

Nous avons été comblés de vous voir si nombreux pour le repas traditionnel de la St Pierre, suivi des spectacles offerts par la commune.

Pour la deuxième année consécutive, le comité a réuni les associations du sou des écoles et de la cantine afin d'organiser la farfouille. Malgré une météo capricieuse et une baisse légère d'exposants, l'aventure humaine entreprise l'an passé s'est renouvelée. Celle-ci a su réchauffer et donner du baume au cœur aux bénévoles et déballeurs. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour la 30^e édition.

Nous avons eu le plaisir, en partenariat avec la commune, de participer à l'édition du livre de Jean-Marc Braemer sur l'histoire de Chavannes.

Des exemplaires sont toujours disponibles aux Florales.

Cette année, les membres du comité ont réaménagé le local mis à disposition par la commune. Le sol a été refait, des cloisons montées, des étagères installées, ce qui rend le local plus fonctionnel pour entreposer notre matériel stocké.

Je terminerai par remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour la farfouille, mais

aussi et surtout aux bénévoles et membres du comité (dont 3 ont rejoint les rangs) qui donnent sans compter de leur gentillesse, générosité et humour.

"Le bénévolat c'est l'art de la gratuité, du cœur et du temps... La seule rémunération du bénévole est votre présence et votre sourire..."

Le comité d'animation vous souhaite à vous et vos familles d'agréables fêtes de fin d'année.

David Lagarde
Président



Manifestations 2020 :

- Assemblée générale : vendredi 10 janvier
- Chasse à l'œuf : samedi 11 avril
- Saint Pierre : 20 et 21 juin
- Farfouille : 13 septembre
- Loto : 4 octobre

Comité d'animation de Germagnat

Les années s'enchaînent avec souvent de nombreux projets, mais 2019 ne nous a pas permis de tous les réaliser. Ce fut pour les membres du comité une année somme toute classique, avec la première animation en février : la **soirée jeux** qui, après un petit casse-croûte, permet à chacun de pratiquer ses jeux de société favoris et toujours dans une belle convivialité. Les jeux avaient même débuté avec une après-midi crêpes pour les plus jeunes.

En avril, une **après-midi gaufres** rassemblait les enfants et les mamans.

En juin, les feux de la St Jean, une vieille tradition qui permet aux habitants de la commune de se rassembler le soir de la St Jean autour d'un petit casse-croûte tiré du sac, et qui attendent l'embrasement du feu en chansons. Toujours une soirée fort sympathique.

L'événement marquant de l'année d'animation, c'est bien sûr la "**Fête au Pays**". Toujours programmée le samedi avant le 14 juillet, elle profite régulièrement d'un ensoleillement superbe... sauf cette année, où à midi ce fut le déluge qui perturba l'organisation mais ne coupa pas l'appétit des convives qui se léchèrent les cinq doigts et le pouce avec les mets succulents de Monika, dégustés sur un air d'accordéon. L'après-midi de jeux en plein air put se dérouler normalement, avec cette année



la présence des "Dentelières Bressanes", une magnifique exposition de modèles réduits en bois, une très originale exposition de portraits géants tout le long du village, œuvre du Photo Club Surannais, et bien sûr toujours les adeptes du "baby-foot géant", du ski sur herbe, du tir à la corde, les boîtes magiques à Patrick et, en fin de journée, un concert de musique avec le groupe "Les Amis des Alpes".

Le 3^e vendredi de novembre, l'incontournable **soirée du Beaujolais nouveau** rassemble les amateurs de charcuteries,

de fromage fort et bien sûr de Beaujolais nouveau.

Une année encore bien remplie, les membres du comité, soit une quinzaine de personnes, se partagent les tâches en fonction de leurs compétences et de leurs envies, mais toujours dans la bonne humeur. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur dévouement.

En ce début d'année, les membres du comité vous souhaitent santé et bonheur pour 2020.

Christian Biondi, président

Manifestations 2020 :

- Soirée jeux : samedi 29 février à partir de 19 h
- Après-midi gaufres : samedi 25 avril à partir de 14 h
- Concert : samedi 16 mai (horaire à confirmer)
- Feux de la Saint Jean : samedi 20 juin à partir de 19 h
- Fête au Pays : samedi 11 juillet
- Soirée Beaujolais nouveau : vendredi 20 novembre à partir de 19 h

La vie associative

FCHR - Football Club Haut-Revermont



FOOTBALL CLUB

Fondée en 1998



HAUT-REVERMONT

Chavannes sur suran - Villereversure - Corveissiat - Simandre

La nouvelle saison a commencé début août pour les entraînements seniors et début septembre pour les catégories de jeunes.

Les effectifs sont stables au niveau des catégories U9 et U11. Les matchs se déroulent au stade de Nivigne et Suran, et la participation active de parents aide réellement à l'organisation des rencontres.

Nous avons également quelques U7 pour une initiation cette année, voire compétition en 2020 suivant notre effectif.

En U13 et U18, cette saison sera en Entente avec l'ASHR (Hautecourt). Il y aura deux équipes en U13 et une en U18 avec un effectif important.

Leurs matchs se déroulent au stade communautaire de Villereversure à domicile.

En 2019-2020, nous pourrons uti-

liser également le terrain communautaire à Hautecourt, géré par la CA3B. Une demande de créneaux aura lieu. Une bonne chose lorsque le temps se dégrade et endommage le terrain en herbe à Villereversure.

Au niveau de l'effectif seniors, nous repartons avec une seule équipe comme la saison précédente, avec une ambition de bien figurer en D5.

Nous avons une petite vingtaine de licenciés motivés avec une bonne présence aux entraînements. Ils s'entraînent deux fois par semaine : une fois à Chavannes, l'autre à Villereversure.

Les matchs se déroulent le dimanche après-midi, à Villereversure, toute la saison.

La Section Futsal Vétérans est composée de 15 joueurs environ,

anciens footballeurs ou non, qui se retrouvent en amical les mercredis soirs à la salle des sports communautaire de Villereversure.

Les manifestations ont été une réussite, nous remercions toutes les personnes pour leur présence et leur engagement.

Le club tient également à remercier les élus des quatre communes de Villereversure, Nivigne et Suran, Simandre sur Suran et Corveissiat pour le soutien qu'elles apportent au club depuis de nombreuses années.

Le président, Patrick Morel, le bureau et l'ensemble du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette année 2020.

Salutations sportives

Le bureau du FC Haut Revermont



Manifestations 2020 :

- 25 janvier : vente de paëlla à Villereversure
- 6 juin : Festifoot et repas de fin de saison à Villereversure
- 19 juin : assemblée générale (lieu à déterminer)
- 17 octobre : vente de tartes au four
- 11 décembre : goûter de Noël (lieu à déterminer)

L'Entente des Clochers - Vétérans foot

Notre association d'anciens footeux regroupés sous le nom "Entente des Clochers" continue son bonhomme de chemin une nouvelle saison.

Elle accueille les joueurs vétérans de la vallée et d'ailleurs, pour des matchs amicaux, hors championnat officiel.

Ceux-ci ont lieu le vendredi soir au stade communal de Nivigne et Suran (Chavannes), et à l'extérieur chez les équipes adverses.

Les matchs sont suivis d'un repas amical avec les adversaires du soir, tout cela dans une convivialité recherchée et appréciée de tous.

Nous sommes un effectif de 21 adhérents cette année, ce qui est en hausse par rapport à l'année précédente. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues !

Cette année qui se termine a été riche en matchs, avec 18 rencontres et deux tournois de sixtes programmés, également un en salle à Arinthod.

Le niveau est correct, même si ce n'est pas le résultat qui est recherché à tout prix.

Hors vendredi de match, nous allons de temps en temps au So Club pour un entraînement ; et nous rencontrons également les seniors du FCHR.

Pour l'année qui arrive, des dates de manifestations vont être décidées à notre AG le 13 décembre ; à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons les mettre dans ce bulletin. Néanmoins, elles seront transmises aux communes dans l'année.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2020 !

**Pour tous renseignements :
Benjamin TISSIER, Président
au 06 18 29 25 72**

Les Pionniers Bressans

Notre association commence sa nouvelle saison avec 114 membres, l'effectif est d'année en année plus important.

Pour la saison sportive écoulée, nous avons obtenu 13 médailles (dont 5 Or) en Départementaux et 10 médailles (dont 3 Or) en Régionaux (Ligue). Les résultats sont stables.

Des travaux de réfection intérieure de notre local ont été engagés cet été et doivent se terminer dans le 1^{er} trimestre 2020.

Nous organisons le Championnat départemental Armes Anciennes à Nivigne et Suran les 14 et 15 mars 2020.

Nous organisons notre 35^e bourse aux armes anciennes et d'objets historiques le dimanche 12 janvier 2020 à la salle des fêtes de Péronnas.



N'hésitez pas à consulter notre page facebook sur laquelle vous pouvez découvrir l'association et nous contacter !

www.facebook.com/Les-Pionniers-Bressans-164707333900594

Association Conscrits Nivigne et Suran et Pouillat

Dès cet automne 2018, les jeunes ont repris leur bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des habitants de nos communes. Les portes des maisons s'ouvrent et l'accueil à la vente de nos brioches est très chaleureux et se prolonge souvent très tardivement... En tous cas, la recette de ces ventes pendant tout l'hiver a permis aux conscrits 2019 d'organiser le traditionnel banquet des classes le samedi 13 avril dans la nouvelle salle polyvalente de Chavannes sur Suran. Les participants ont passé une agréable journée et se donnent rendez-vous dès la prochaine décade. Une nouvelle équipe prendra le relais cet automne. Au nom de l'association des conscrits,

Cédric PRIN, président 2018-2019



Nouvelle équipe pour les conscrits 2019-2020 :

- Président : Simon Pollet
- Vice-président : Antoine Favier
- Trésorier : Enzo Orlandini
- Trésorier adjoint : Evan Curt
- Secrétaire : Aude Stempfler
- Secrétaire adjoint : Nathan Prin



À noter dans vos agendas :

le banquet aura lieu le samedi 25 avril 2020.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le président, Simon Pollet 06 69 60 89 87.

Cette année, les jeunes concernés sont les 2000, 2001 et 2002 ainsi que les années en 0 et 5 pour la journée des conscrits.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.



Gym Villages

C'est reparti pour une nouvelle saison ! Cela fait 6 ans que nous avons relancé l'association de la gym.

Pour cette année, nous repartons avec les cours de yoga dispensés par Brigitte Welter le mardi de 10h à 11h à la salle des fêtes de Simandre, et le mardi de 20h15 à 21h15 à la salle de motricité de l'école de Chavannes à Nivigne et Suran.

Gaëlle Hilaire anime le cours de cardio (step, circuit cardio...) le jeudi de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Simandre sur Suran.

Depuis 2 ans, le nombre d'adhérents a fortement augmenté. Un seul regret ne pas avoir pu mettre en place le cours pour enfants. Nous avons mis en place deux mercredis découverte, mais suite à une très faible participation, nous avons abandonné le projet.

Suite à l'assemblée générale de juin dernier, de nouvelles personnes ont rejoint le conseil d'administration.

Je tiens à remercier mon équipe, les animatrices, les adhérents de l'association, les mairies pour leurs subventions et la mise à disposition des salles communales qui permettent à notre belle association de vivre.

Toute l'équipe de Gym Villages vous souhaite une belle et heureuse année 2020.

Nadine POLLET, présidente

Membres du bureau

Nadine Pollet : présidente
Catherine Guiliano : trésorière
Clarisse Clerfeuille : trésorière adjointe
Sonia Gonnet : secrétaire
Stéphanie Bailleul : secrétaire adjointe
Gaëlle Hilaire, Virginie Meuzu : administratrices



Manifestation 2020 :

- Samedi 10 octobre : plats à emporter

Le Sou des écoles

Tout d'abord, au nom de l'ensemble des nouveaux membres du CA, je tiens à remercier pour leur implication sans faille toutes les personnes qui ont arrêté leur engagement cette année.

Celles-ci ont, pendant de longues années, fait fonctionner cette association, indispensable pour l'épanouissement des enfants durant leur scolarité, que ce soit sur le plan culturel, sportif ou éducatif.

Le nouveau CA, fort de ses 10 nouveaux membres, soit 13 personnes au total, aura fort à faire pour maintenir le niveau nécessaire au financement de toutes les activités scolaires prises en charge par le Sou des écoles, notamment cette année où doit avoir lieu le voyage pour les classes du CE1 au CM2. Pour ce voyage, seulement 1/3 du financement est pris en charge par les familles, le reste est partagé entre le Sou et les communes de Nivigne et Suran et Pouillat (que nous remercions pour leur soutien).

La trésorerie du Sou se constitue des subventions des communes de Nivigne et Suran et de Pouillat, des manifestations organisées, mais aussi des cotisations des familles (15€ par famille). Ce dernier point est un apport important d'argent en début d'année scolaire, permettant de ne pas trop creuser la trésorerie alors qu'aucune manifestation n'a encore eu lieu. Ces cotisations permettent notamment de payer les abonnements aux revues de l'école et de réserver le spectacle des 3 Chardons.

La nouvelle équipe du Sou, pleine d'énergie, de projets et d'idées, est bien partie pour relever le défi qui l'attend cette année. Avec l'aide des bénévoles, commerçants, artisans et communes, nous pourrons faire per-

durer cette association pour le bien-être de nos enfants.

Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, s'impliquent pour cette association, car sans vous, nous ne pourrions rien faire !

Afin de faciliter la communication avec le Sou des écoles, nous avons créé une adresse mail :

soudesecoles.secretariat@outlook.fr

N'hésitez pas à nous contacter par le biais de cette adresse si vous avez des questions, suggestions ou autres.

Au plaisir de vous voir nombreux lors de nos manifestations, les enfants vous remercient d'avance !

Le président, Brice Chaverot

Membres du bureau

- Président : Brice CHAVEROT
- Vice-président : Christophe AGUILAR
- Secrétaire : Anne-Sophie VULIN
- Secrétaire adjointe : Anne-Céline BULIN
- Trésorière : Laura MARMET
- Trésorier adjoint : Sébastien THEVENET



Manifestations 2020 :

- 29 mars : loto
- 16 mai : vente de galettes
- 19 juin : tombola (pendant la fête de l'école)
- 23 et 24 décembre : vente de bûches de Noël

Association de théâtre "Neuf Heures Moins le Quart"

Notre association propose des ateliers de théâtre dont l'encadrement est assuré par Aurélie Girodon, comédienne professionnelle.

Sur l'année 2018/2019, 12 enfants entre 8 ans et 10 ans ont suivi les ateliers.

Nous avons organisé une sortie avec les enfants, en février 2019 au théâtre de Bourg-en-Bresse, pour assister au spectacle "Une chenille dans le coeur" (Cie Troupuscule Théâtre).

Ceci a permis aux enfants d'avoir accès à un spectacle professionnel dans l'enceinte même du théâtre, et nous souhaitons renouveler la proposition cette année.

Les enfants ont donné deux représentations à la salle des fêtes, le vendredi 28 juin dans le cadre de la fête de l'école, et le samedi 29 juin.

Le travail de création s'est articulé autour d'extraits de textes de Molière et de Roland Dubillard, grâce auxquels les enfants ont pu expérimenter différentes approches de l'humour et de l'écriture théâtrale.

Cette saison 2019/2020, deux ateliers sont proposés :

- pour les collégiens le mardi de 18h à 19h30,
- pour les primaires le mercredi de 10h30 à 12h.

La représentation de fin d'année se déroulera le samedi 13 juin 2020.

Membres du bureau

- Président : Céline Moreau
- Trésorière : Cécile Pierre
- Secrétaire : Virginie Pobel

Céline Moreau

Contacts :

Aurélie Girodon :
aureliegirodon@gmail.com
Céline Moreau : celmoreau@outlook.com



Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran

Don du Sang, Don de soi, mais aussi Don pour Soi !

Donner son sang n'est pas uniquement un geste qui peut sauver des vies, donner son sang est également un geste bénéfique pour votre santé.

Pour bien fonctionner, le cœur a besoin d'un certain débit et volume sanguin. Donner son sang régulièrement aide à fluidifier le sang et lui permet de s'écouler plus facilement dans les vaisseaux sanguins pour atteindre le cœur.

En donnant votre sang, vous réduisez le volume de fer présent dans votre corps, or un taux trop important de fer dans le sang peut accélérer le processus d'oxydation du cholestérol et rendre le sang plus épais, ce qui accroît le risque de maladies cardio-vasculaires et d'infarctus.

Sources de ces informations : revues Santé Magazine ; Top Santé ; Santé/Beauté.

Lors du Don du Sang, vous devez remplir un questionnaire et passer devant un médecin qui décidera si votre état de santé vous permet de donner votre sang. Cette visite est faite pour protéger le receveur, mais fournit également des informations intéressantes sur votre santé en général : le médecin peut dépister certains problèmes et vous en informer.

Après le don, un repas est offert par l' E.F.S. afin que le donneur refabrique ce qu'il a si généreusement offert...

L'Amicale des donneurs de sang se fait un plaisir d'améliorer la collation avec des soupes en hiver, des tartes, des taboulés, mitonnés par ses cuisinières.

L'Amicale des donneurs de Sang bénévoles de la Vallée du Suran, qui organise les dons, s'est trouvée 5 fois à contribution en 2019 avec un total d'environ 250 dons pour une douzaine de nouveaux donneurs. Une randonnée a également été organisée début octobre avec deux parcours de 8 et 15 km sur Chavannes sur Suran . Le mauvais temps a contrarié la journée et le succès de cette initiative n'a pas été ce qu'en attendaient les organisateurs, mais la trentaine de participants était satisfaite de cette marche.

L'Amicale voulait profiter du bulletin municipal pour remercier publiquement leurs homologues de l'Amicale de St Etienne du Bois, qui ont eu la gentillesse de leur faire un don (en argent !), ce qui a permis d'acheter 2 magnifiques banderoles. Ceci prouve aussi la bonne collaboration entre les Amicales.

Assemblée Générale le 31 janvier 2020 à Chavannes s/Suran (Nivigne et Suran).

**Présidente de l'Amicale :
Françoise MILLET - Tél : 04 74 30 68 81**



En 2020 , 4 collectes sont prévues :

- Jeudi 6 février à Simandre de 15h30 à 19h
- Jeudi 16 avril à Hautecourt de 15h30 à 19h
- Jeudi 23 juillet à Villereversure de 15h30 à 19h
- Jeudi 22 octobre à Nivigne et Suran (Chavannes) de 15h30 à 19h



ADMR des Deux Vallées

Au cours de l'année écoulée, nos principales initiatives ont porté sur :

- d'une part, la mutualisation des services techniques des deux associations locales de Ceyzériat et de Villereversure avec la nomination d'un cadre de secteur partagé entre les deux entités. Le but étant de favoriser les échanges et ainsi renforcer la qualité de nos services ;
- et d'autre part, nous avons poursuivi nos actions de prévention dans le cadre du plan seniors

2016-2020 du département avec des séances gratuites proposées à tout public de 60 ans et plus sur différents thèmes : "Autour de l'alimentation", "L'autonomie au bout des doigts" et "Le pack de sécurité".

Par ailleurs, la fin d'année 2018 s'est remarquablement bien terminée autour d'un repas festif partagé entre les bénéficiaires de l'ADMR des 2 Vallées et les résidents de la Grange Buisson.

C'est dans une ambiance chaleureuse que Chantal et Christian Caille ont animé cette après-midi en interprétant des chansons "d'époque" comme on dit familièrement, pour le plus grand plaisir de l'assistance qui n'a pas hésité à les reprendre en chœur.



2018	Heures d'intervention
Activité du secteur des Deux Vallées	32 439
Activité sur la commune de NIVIGNE ET SURAN	3 750



Repas de Noël à la Grange Buisson
le 21 décembre 2018

Devenez bénévole !

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?

Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ?

N'hésitez pas à nous contacter !



ADMR du secteur des Deux Vallées

Maison des Services - 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE

Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : adeuxvallees@fede01.admr.org

Assistante technique : Laetitia PERRODIN

Secrétaire : Stéphanie HAMPARTZOUMIAN

Des nouvelles de la Fabrique

De plus en plus d'habitants et d'habitantes du Revermont nous font le plaisir de venir à la rencontre de la Fabrique du Revermont, mais derrière les événements ponctuels qui vous font venir, que s'est-il passé et que se passe-t-il à la Fabrique ? Voici quelques nouvelles !

Animation de territoire

La Fabrique poursuit ses nombreuses propositions d'animation de territoire. L'année scolaire dernière a été placée sous le signe du partenariat, notamment avec les Colporteurs qui ont ramené l'art de rue et les cris de joie dans les rues du Revermont. La Fabrique a notamment co-porté avec les Colporteurs la Tournée des Colporteurs, 7 samedis dans 7 communes, pour faire vivre les rues plongées dans les mois d'hiver. La Fabrique, et le hameau de Thioles avec elle, ont aussi accueilli la journée de clôture de la Voie des Colporteurs le 31 août dernier.

Pour cette nouvelle année scolaire, la Fabrique revient un peu plus dans ses murs, même si l'on n'exclut pas de poursuivre l'activité itinérante que les "Samedis de la Fabrique" et la Tournée des Colporteurs ont porté.

Nous accueillons depuis octobre de nombreuses propositions dans la Fabrique. Tout d'abord, les ateliers de couture, de guitare et de sophrologie : tous les lundis, mardis et mercredis soirs, il est désormais possible de pratiquer ces différentes propositions, encadrées par des professionnels hébergés à la Fabrique.

La Fabrique proposera aussi des rendez-vous pour les jeunes de tous les horizons et de tous les âges : de 7 à 18 ans, il est possible de venir jouer, tester les ateliers de radio, ou organiser des projets avec des jeunes de son âge à la Fabrique. Les mercredis après-midi sont l'occasion de venir se renseigner et de rencontrer Maëllenn, nouveau service civique à la Fabrique !



Enfin, toute l'année, la Fabrique va devenir un véritable repère de joueurs ! Tous les deuxièmes vendredis du mois, c'est soirée jeux : jeux de plateau, de stratégie, petit jeux à l'apéro (plutôt pour les grands). C'est la fin de semaine, occasion de lâcher la pression ! Les enfants et les parents ont aussi leur moment, un dimanche par mois, on vous le fera savoir : la Fabrique se transforme en ludothèque !

Impossible de tout détailler, mais il existe un programme papier disponible dans vos commerces et à la Fabrique, ouverte tous les mercredis et vendredis.



Chantiers et rénovations

L'année 2018-2019 a été une année plus discrète au niveau des travaux, et les chantiers participatifs ont été mis en stand-by quelques temps, dans l'attente du permis de construire. En effet, le gros œuvre

qui devrait transformer la maison Tardy-Libois en Fabrique du Revermont avec tous les espaces pensés jusqu'ici (espace culturel, bar associatif, bureau partagé, gîte de groupe, cuisine professionnelle) doit se faire une fois toutes les autorisations validées.

La Fabrique sera amenée à accueillir une grande diversité de

public et doit répondre pour cela à des normes assez élevées.

Le permis de construire doit être validé d'ici le mois de janvier 2020, et les travaux s'organiseront à partir de là. Nous attendons également des réponses de certains financeurs, qui souhaitent soutenir la Fabrique mais doivent décider du montant de leur soutien.

La Fabrique sera rénovée en grande partie en chantiers participatifs. Tous les bras seront les bienvenus, et ces chantiers seront l'occasion de passer des moments festifs, conviviaux, et de partage de savoir-faire. Aucun prérequis n'est attendu pour y participer, seulement de la bonne volonté !

**La Fabrique, c'est aussi tous vos projets et vos envies, ou juste passer boire un café pour discuter !
Nous y sommes les mercredis et vendredis, parfois plus, appelez-nous !**



Lucile Clair – salariée de la Fabrique
fabrique.revermont@mrjc.org - 07.83.29.64.99
588 route de Dhuis / Thioles - 01250 Simandre Sur Suran

1^{ère} matinée parentalité - petite enfance

Samedi 23 MARS 2019

Disponibilité
Présence
Partages
Implication
Réussite

MERCI!

Initiatives locales

Musikar, école de musique associative

MusiKar est une association implantée dans le Revermont depuis une dizaine d'années, qui œuvre pour le développement de la musique dans la vie locale.

Pour cela, nous avons créé une école de musique qui entend offrir à toutes les personnes du territoire, mais aussi des communes environnantes, une pratique musicale innovante et originale.

Parce que notre pédagogie se base sur la pratique collective, les élèves sont 4 par cours d'instruments et appréhendent les notions de lecture, écriture, rythme, écoute en jouant de leur instrument avec les autres.

Des cours de batterie, piano, violon, altos, guitare, saxophone,

clarinette, musique assistée par ordinateur, ainsi qu'une chorale, un atelier musiques actuelles et des séances d'initiation à la musique sont proposés sur les communes de Simandre sur Suran et Nivigne et Suran.

Toujours avec l'objectif de favoriser l'interaction entre les musiciens, tous les élèves de l'école sont rassemblés autour d'un projet annuel qui mélange les différents niveaux et les différents cours. Après avoir travaillé les années précédentes avec Jean Pierre Goudard et son gamelan, les champions du monde en équipe de beatbox, les élèves partent cette année à la découverte des musiques néo traditionnelles, accompagnés par

deux compagnies incroyables : la Grande Zinzinnerie et les Brayauds. Nous aurons le plaisir de vous restituer notre travail lors d'un bal folklorique le 4 avril et lors d'une grande déambulation musicale et festive qui aura lieu le 27 juin dans le cadre de l'édition Musicolline.

MusiKar, c'est aussi l'organisation de stages et de scènes ouvertes tout au long de l'année. Ces soirées conviviales, ouvertes à tous, sont toujours très appréciées, par le public comme par les musiciens !

Céline Helleringer

Plus d'infos sur www.musikar.fr

Contact :

asso.musikar@gmail.com



Vous pourrez nous retrouver le :

- Samedi 14 décembre 2019 à 20h à la salle polyvalente de Nivigne et Suran
- Samedi 15 février 2020 à 20h à la salle des fêtes de Grand Coirent
- Samedi 6 juin 2020 à 20h, lieu à confirmer

Inauguration de la salle polyvalente

L'inauguration de notre salle polyvalente s'est déroulée en même temps que la cérémonie des vœux le 26 janvier 2019, en présence de Jean-François Debat (maire de Bourg-en-Bresse et président de CA3B), de Xavier Breton (député), de Monique Wiel (vice-présidente à CA3B et maire de Val Revermont) et Alain Chapuis (Conseiller départemental et maire de Saint Etienne du Bois).

Les enjeux de la réhabilitation de la salle ont été : la mise en accessibilité pour les PMR (personnes à mobilité réduite) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des ERP (établissements recevant du public), la mise aux normes de la cuisine, le rafraîchissement et l'embellissement de notre salle, la modification du système de chauffage par souci d'économie d'énergie, et la diminution du volume de la salle (plafonds rabaissés...).

Le coût de cette réalisation, en incluant les frais d'études et les honoraires du cabinet d'architecte ainsi que les travaux, s'élève à 425 638 € HT (510 765 € TTC), dont 30 000 € HT pour l'aménagement de la cuisine et l'achat du mobilier, tables et chaises.

Financement :

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) = 80 000 €
- Subvention régionale = 36 000 €
- Subvention conseil départemental de l'Ain = 59 160 €
- Emprunt = 160 000 €
- Fond propre de la commune = 90 478 €

Nadine Pollet



Graines de champions

Noémie Médina

Nivigne et Suran est fier de sa championne. Noémie Médina, 19 ans, porte haut les couleurs de notre commune.



Photo : Catherine Médina

Noémie est "accro" à tout ce qui touche le sport nature. Elle accumule les performances et se distingue en remportant le championnat de France Raid Multisport Jeune 2019 ainsi que le championnat de France Raid Multisport Adulte 2019 catégorie mixte (2 filles, un garçon : Lucie Croissant, Noémie Médina, Vincent Faillard).

Cette dernière épreuve a été réalisée en VTT, course à pied et kayak avec 255 km parcourus et 445 balises retrouvées : un sans-faute.

L'équipe accède à la première place toutes catégories confondues (au scratch).

De très fortes émotions sur ce magnifique parcours vendéen qui a débuté le samedi 14 juillet à 9h et s'est terminé l'après-midi du dimanche, soit en 31h32min. Noémie a intégré l'an dernier le Team VTT Anjos à Ambérieu, sous la houlette de Florian Chauvelin, et les résultats sont arrivés : deux podiums en coupe du monde de VTT Marathon (3^e à la forestière en 2018, 3^e au vélo vert festival à Villars de Lans en 2019), 5^e au Championnat de France de VTT Marathon 2019,

8^e au Championnat de France de VTT Cross Country à l'Alpe d'Huez 2019.

Sa récente victoire à Oxyrace Val-Revermont la surprend un peu : *"je n'avais jamais nagé un kilomètre d'affilée. Je pense que je vais poursuivre dans le cross triathlon. C'est un bel effort. Mais il est vrai que j'aime toucher à tout, croiser les entraînements. Je ne veux pas me lasser. Je veux toujours avoir du plaisir dans tous les domaines. Le sport est ma priorité. J'ai du plaisir à m'entraîner."*

Pas étonnant donc que la demoiselle de Chavannes sur Suran poursuive des études en STAPS.

Fin septembre, sa performance aux mondiaux de VTT (Vélo tout Terrain) Marathon laisse entrevoir un bel avenir dans la discipline :

- plus jeune partante de la course,
- elle termine 32^e au scratch (toutes catégories confondues),
- 2^e Française aux mondiaux de VTT Marathon et 1^{ère} dans sa catégorie (U23).

"C'était beau cette course. S'entendre encouragée par des Suisses avec des "Allez la France" quand on a le maillot tricolore sur le dos était nouveau pour moi. C'est une belle émotion."

Nous sommes supporters et nous suivrons les perfs de Noémie. Merci à Maman et Papa, dont on connaît les prouesses sportives. Ils ont ouvert la voie.

Florence Fanizzi



Photo : Catherine Médina

Passion quand tu nous tiens !

Sportifs, passionnés, amoureux des chiens, Marceau Rieumal et Martial Brevet habitent vers Foy. Ne soyez pas étonnés de les rencontrer au détour d'un chemin dès que la température chute en dessous de 15 degrés, à la tête de leur attelage de chiens nordiques avec un traîneau à roues... pour l'entraînement (quelque 1 800 km parcours par an, à partir de septembre).

Mushers, passionnés par les chiens nordiques, ils gèrent leur meute et pratiquent ce sport amateur. Passion envahissante en temps et en énergie, et qui associe toute la famille depuis 15 ans. Martial Brevet (également gérant de l'entreprise de maçonnerie sise à Ceyzériat et qui a réalisé notre abribus) a des chiens du Groenland, deux fois plus lourds que les huskys, mais très rustiques, puissants et résistants. C'est le chien des Inuits, spécifique aux traîneaux.

La complicité entre le "musher" et la meute est impressionnante.



Le chien obéit à la voix, et il adore courir. Le bon chien de tête anticipe l'ordre et devance la manœuvre.

Amateur !

De janvier à mars, Martial fait des courses de chiens attelés en France, en Italie, en Allemagne, et dans les pays nordiques comme la Suède. En 2017, Martial Brevet est vice-champion du monde de course de chiens de traîneau en Suède après une course de 170 km

en autonomie totale sans intervention extérieure, avec seulement un arrêt vétérinaire obligatoire de 10 mn au 90^e km. La course a été réalisée en 24h30 dans des conditions très difficiles, blizzards et congères. Début 2019, Martial a participé à la Vercors Quest pour la 3^e fois, course de 150 km en 4 étapes avec un gros dénivelé. Il termine 3^e de sa catégorie.

Début 2020, il prévoit de refaire la Vercors Quest et les championnats nationaux mi-distance qui se dérouleront à Meaudre (si la neige est au rendez-vous). Mais son rêve est de rejoindre sa fille, musheuse professionnelle en Finlande, pour des touristes passionnés de chiens de traîneau et de neige...



Marceau partage la même passion depuis 1994 pour ses "loulous" groenlandais. Cette année 2019, Marceau a participé au championnat du Monde à Millegrobe, en Italie (photo ci-contre).

Claude Borrel

Vie économique locale

Amélie Baretta, ostéopathe

Amélie Baretta Ostéopathe, diplômée de l'Andrew Taylor Still Academy, vous accueille **sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 7h à 20h, **à domicile** ou **au cabinet** situé Route des Orchidées, au 1^{er} étage de la mairie, Chavannes-sur-Suran 01250 Nivigne et Suran

RDV : 06 63 69 94 38

Site internet : amelie-baretta.fr



L'Ain de Ferme en Ferme

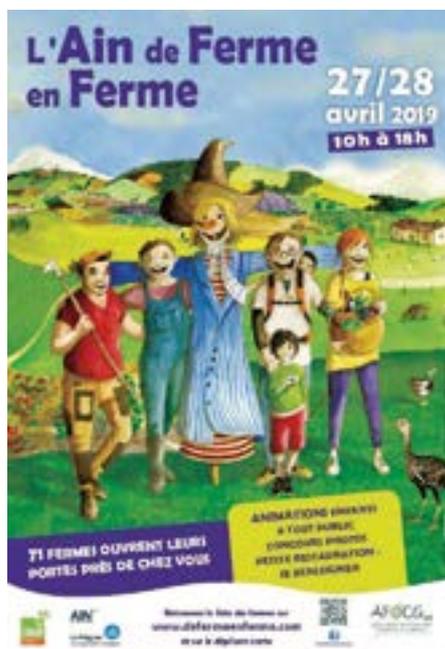
Dans le cadre de l'action collective "L'Ain de Ferme en Ferme", **Céline Favier** a ouvert les portes de son exploitation à Dhuis, route de Foy, ces 27 et 28 avril 2019. Céline a réussi à faire partager sa passion pour la nature et son métier.

Lors de la dégustation, elle explique au public son agriculture de bourgeon. Engagée en Agriculture Biologique (AB), elle produit différents fruits comme la framboise, les mûres, le cassis, les groseilles, la rhubarbe, la menthe, le coing, les pêches... auxquels s'ajoute la cueillette sauvage (fleurs de sureau, d'acacia, pommes et poires sauvages, ail des ours...).

Elle transforme ses produits en confitures, gelées, sirops et sorbets, ou encore des bâches de Noël glacées. Elle commercialise dans des magasins de producteurs ou en dépôt-vente chez des commerçants.

Malgré un temps maussade, la forte participation à cette "première" (700 personnes ont visité la ferme) contribuera à encourager Céline, son mari Guillaume et leurs 2 filles à persévérer dans ce métier et peut-être à renouveler cette belle opération en 2020.

Stéphane Moreau



Mémoire Intuitives Brigitte Dauvergne praticienne énergétique, maître-enseignante reiki, magnétiseuse

Cercle de parole, femmes et mixte
Soins mémoires cellulaires
Méditation, relaxation

*La Voie de la Guérison
apporte la reconnexion à Soi,
l'élévation de la Conscience
et l'Amour de Soi.*



Tél. 06 08 73 94 46

<https://memoiresintuitives.com>
contact@memoiresintuitives.com
www.chrysalide01.jimdo.fr

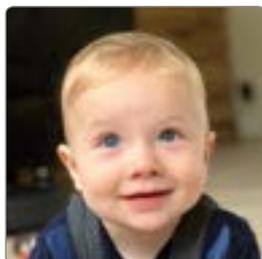
Cabinets sur RDV :

- **à Treffort** : à l'espace Chrysalide les mardis et vendredis
- **à Bourg-en-Bresse** : les jeudis et samedis

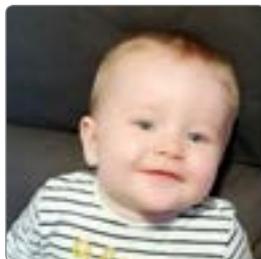
Etat Civil

Naissances

Moinayassimina ABDOU-LIFATAHOU	le 20 janvier 2019	4 rue de la Halle
Charlie ANGININ	le 22 février 2019	12 rue du Pont du Suran
Mathys BAUCENT	le 2 septembre 2019	2 rue du Revermont
Hugo BOURDON	le 11 février 2019	3 rue de la Halle
Robin COURVOISIER	le 19 janvier 2019	4 Impasse du Moux
Thilio DUHEUGA	le 25 janvier 2019	4 impasse des Aligners
Abel GUYENET	le 21 septembre 2019	2 Impasse du Piquet
Léandre PERRET	le 27 mai 2019	2 rue des Chênes
Tomy PRIN	le 7 mars 2019	13 rue du Crétet
Maximilian TARAN	le 25 février 2019	10 route des Esses Château de la Pérouse



Robin Courvoisier
le 19 janvier 2019



Thilio Duheuga
le 25 janvier 2019



Tomy Prin
le 7 mars 2019



Léandre Perret
le 27 mai 2019



Abel Guyenet
le 21 septembre 2019

Mariages

Fleur LAURENT et Olivier SOLARD le 22 juin 2019

Ainsi que :



Gaëlle GIBERT et Marc-Emmanuel HILAIRE
le 27 juillet 2019



Annabelle GREFFERAT et Philippe GROS
le 3 août 2019

Décès

Maurice BOIRD
Robert DONJON
Michel SCHANN
Fernand VAREON

le 1^{er} mars 2019
le 11 octobre 2019
le 14 avril 2019
le 8 mars 2019

Infos utiles

Votre mairie

1 place de la Mairie 01250 Nivigne et Suran

Horaires d'ouverture Chavannes :

Le lundi : de 08h30 à 11h30

Le mercredi : de 08h30 à 11h30

Le jeudi : 11h à 12h30 (permanence de M. le Maire)

Le jeudi : de 16h00 à 17h30

Le 1^{er} samedi de chaque mois : de 9h à 11h

Le samedi de 10h à 12h (permanence de M. le Maire-délégué)

Contacts



Téléphone : 04 74 51 70 52

Télécopie : 04 74 51 71 83

Courriel : mairie@nivigne-et-suran.fr

Site internet

www.nivigne-et-suran.fr



Le site internet regroupe toutes les informations et les démarches en ligne de la mairie. Il a vocation à remplir sa mission de service public dématérialisé mais aussi à valoriser nos acteurs et favoriser le contact avec les administrés.

Facebook

www.facebook.com/nivigneetsuran



Incontournable pour suivre l'actualité de notre commune : partage de photos et vidéos, actualités locales, informations en temps réel, découvertes, initiatives, commentaires etc. S'abonner et nous suivre sur Facebook, c'est la garantie de rester connecté. Ces pages sont accessibles même si vous ne possédez pas de compte Facebook.

Cliquez sur j'aime en haut de page pour vous abonner au fil d'actualité.

Médiathèque



Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi : de 16h à 18h

Samedi matin : de 10h à 12h

Point Poste



Au bureau de tabac presse "Les Florales"

Horaires : Lundi 7h - 12h

Mardi au Samedi 7h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés de 7h à 12h30

Collecte des ordures ménagères

Le mardi matin.



Réservée exclusivement aux déchets suivants :

- emballages plastiques non recyclables
- papiers gras et restes non compostables

Sont absolument interdits :

- verre alimentaire
- emballages plastiques recyclables
- carton

Toute poubelle contenant d'autres déchets ne sera pas collectée, sera signalée par les agents de collecte et fera l'objet d'un procès verbal.



Déchetterie communautaire de Simandre sur Suran

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi : 14h à 16h45

Mercredi : 14h à 16h45

Samedi : 9h à 11h45 et 14h à 16h45

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi : 14h à 16h45

Mercredi : 14h à 16h45

Vendredi : 14h à 16h45

Samedi : 9h à 11h45 et 14h à 17h45

Secours



Numéro d'appel d'urgence européen :

112

Pompiers : **18**

S.A.M.U. : **15**

Gendarmerie : **17** Ceyzériat : **04 74 30 00 10**

Centre antipoison : **04 72 11 69 11**

CHU Fleuryat Bourg-en-Bresse : **04 74 45 46 47**

L'agenda 2020

JANVIER

Vendredi 10
Samedi 18
Samedi 25
Vendredi 31

Assemblée générale - Comité d'animation de Chavannes
Vente Boudins - Amicale des Sapeurs-pompiers
Vente de Paëlla - F.C.H.R.
Assemblée générale du Don du Sang - Chavannes/Suran

FÉVRIER

Jeudi 6
Samedi 15
Samedi 29

Don du sang à Simandre sur Suran
Scène ouverte Muskar à Grand Corrent
Soirée jeux - Comité d'animation de Germagnat

MARS

Samedi 14
Dimanche 15
Vendredi 20
Dimanche 22
Dimanche 29

Bugnes de la cantine
Elections municipales
Carnaval - Ecole
Election municipales
Loto - Sou des Ecoles

AVRIL

Samedi 11
Jeudi 16
Samedi 25
Samedi 25

Chasse à l'œuf - Comité d'animation de Chavannes
Don du sang à Hautecourt
Après-midi gaufres - Comité d'animation de Germagnat
Banquet des conscrits

MAI

Vendredi 8
Samedi 16
Samedi 16
Jeudi 23

Commémoration à Chavannes
Galette - Sou des Ecoles
Concert de printemps - Comité d'animation de Germagnat
Don du sang à Simandre sur Suran

JUIN

Samedi 6
Samedi 6
Samedi 13
Vendredi 19
Vendredi 19
Samedi 20 et dimanche 21
Samedi 20

Scène ouverte Muskar
Festifoot + repas fin d'année - F.C.H.R.
Représentation théâtre "Neuf heures moins le quart"
Assemblée générale - FCHR
Fête de l'école et tombola Sou des Ecoles
Fête du Village Saint Pierre - Comité d'animation de Chavannes
Feux de la Saint Jean - Comité d'animation de Germagnat

JUILLET

Vendredi 3
Samedi 11
Lundi 13
Mardi 14
Jeudi 23
Samedi 27

Assemblée générale Gym Villages
Fête au pays - Comité d'animation de Germagnat
Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice et bal des Pompiers
Commémoration monuments aux morts de Chavannes
Don du sang à Villereversure
Vente galettes - Association patrimoine religieux

SEPTEMBRE

Dimanche 13

Farfouille - Comité d'animation de Chavannes sur Suran

OCTOBRE

Dimanche 4
Samedi 10
Samedi 17
Jeudi 22

Loto - Comité d'animation de Chavannes
Plats à emporter - Gym Villages
Vente Galettes - FCHR
Don du sang à Nivigne et Suran

NOVEMBRE

Mercredi 11
Vendredi 20

Commémoration à Germagnat
Soirée beaujolais - Comité d'animation de Germagnat

DÉCEMBRE

Samedi 11
Mercredi 23
Mercredi 23 et jeudi 24

Goûter de Noël - FCHR
Fruits de mer - Comité d'animation de Chavannes
Bûches Noël - Sou des Ecoles

